



## MALI

# *Lac Faguibine : un territoire au cœur de dynamiques complexes*

**VERSION FINALE**



## **LE GROUPE URD**

### **URGENCE. RÉHABILITATION. DÉVELOPPEMENT**

Fondé en 1993, le Groupe URD est un *think-tank* indépendant spécialisé dans l'analyse des pratiques et le développement de politiques pour l'action humanitaire et la gestion des fragilités. Son expertise pluridisciplinaire, nourrie par des allers-retours permanents sur les terrains de crise et post-crise, lui permet d'appréhender le fonctionnement du secteur dans son ensemble. Attaché à l'échange de connaissances et à l'apprentissage collectif, il accompagne les acteurs de l'aide dans les processus d'amélioration de la qualité de leurs interventions.

## **L'ÉQUIPE MOBILISÉE**

### **HAMADA AG AHMED**

Coordinateur du Groupe URD au Mali, il a réalisé dans le cadre de son Master en gestion humanitaire et en actions de développement un travail de recherche portant spécifiquement sur le lac Faguibine. Il fut également personne ressource pour la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place du Programme d'Appui au Développement Local de Tombouctou ainsi que pour l'AFD et plusieurs acteurs intervenant dans la zone.

### **ALAIN OLIVE**

Chargé de recherche au Groupe URD, il travaille sur les dynamiques organisationnelles et opérationnelles complexes. Aux frontières du Mali, il a dernièrement produit une analyse des enjeux socio-économiques liés à la présence des réfugiés maliens en Mauritanie (Banque mondiale, 2019) et élaboré la stratégie pluriannuelle des Nations unies Mauritanie pour le renforcement de la résilience et de la cohésion sociale chez des communautés hôtes et réfugiés (WFP/UNHCR, 2018).

### **MOHAMED ISSA AG HAMAHADY**

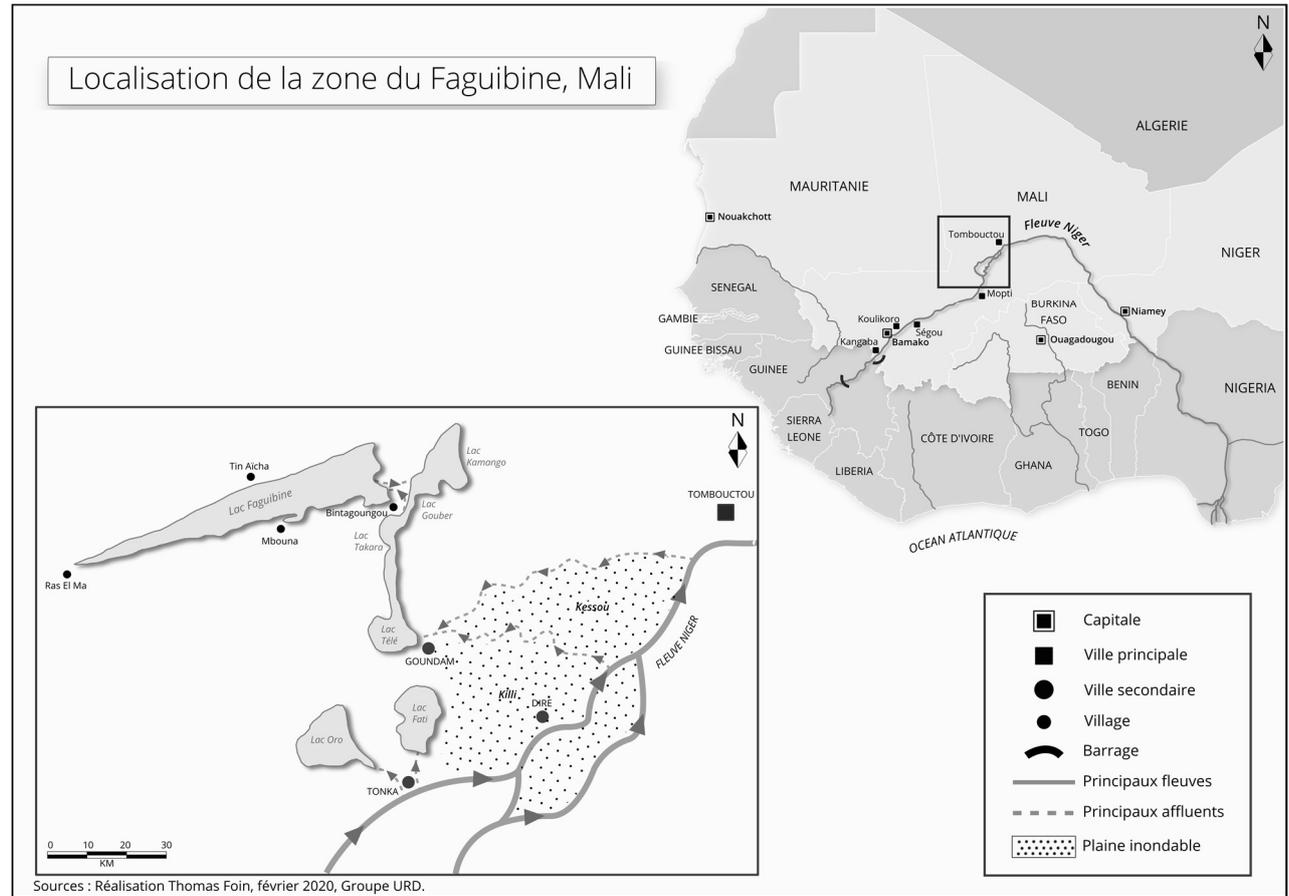
Originaire de la région du Faguibine, il est ingénieur en génie civil spécialisé en hydraulique agricole, spécialiste en gestion de projets et en passation de marchés avec une expérience pluridisciplinaire dans divers secteurs (routes, agriculture, aménagements ruraux, eau, bâtiments / travaux publics et services urbains). Il est également doté d'une forte expérience de travail dans les zones de conflits, tout comme il maîtrise les procédures des bailleurs bilatéraux (KfW, AFD, Coopération Suisse) et multilatéraux (Banque Mondiale, BAD) ainsi que l'analyse de la conformité dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures.

# SOMMAIRE



## Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
1. INTRODUCTION	7
1.1. UNE ÉTUDE POUR GUIDER LA PRISE DE DÉCISIONS	7
État des connaissances	7
Analyse des dynamiques en jeu	8
2. CARACTÉRISATION DU SYSTÈME FAGUIBINE	8
2.1. AU CŒUR D'UN BRASSAGE ETHNIQUE ORGANISÉ ET STRATIFIÉ	10
2.2. UN SYSTÈME AGROÉCOLOGIQUE FRAGILISÉ PAR L'HOMME	13
2.3. DES SYSTÈMES AGRO-PASTORAUX SOUS PRESSION	14
L'agriculture	15
L'élevage	17
La pêche	18
2.4. UN ACCÈS AUX SERVICES DE BASE DIFFICILE À DÉFINIR	19
Secteur de la santé	19
Secteur de l'éducation	19
Secteur de l'eau et l'ASSAINISSEMENT	19
3. AUX ORIGINES DES TENSIONS ET CONFLITS	20
3.1. UNE DÉLIMITATION DES PARCELLES OBSOLÈTE	20
3.2. DES RÉFORMES AGRAIRES INÉQUITABLES...	21
3.3. ... AGGRAVÉES PAR DES CRISES CLIMATIQUES...	23
3.4. ... ET LE CONFLIT AU NORD DU MALI ET L'INSÉCURITÉ	23
4. RECOMMANDATIONS POUR LA STABILITÉ DU FAGUIBINE	24
4.1. METTRE EN PLACE UN SCHÉMA LOCAL DE CONSULTATION AUTOUR DES RÈGLES DE PARTAGE ET DE REDISTRIBUTION DU FONCIER	25
4.2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	25
4.3. ACCOMPAGNER LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS	26
5. CONCLUSION	27
BIBLIOGRAPHIE	29
ANNEXES	30
A1 - TDR DE L'ÉTUDE	30
A2 - HISTORIQUE DES INTERVENTIONS DE PARTENAIRES DANS LA ZONE	32
A-3 NOTE DE SYNTHÈSE ATELIER	35
A-4 DÉCLARATION DE BINTAGOUNGOU	39



Le « système » Faguibine comprend les cinq lacs de Télé, Takara, Faguibine, Gouber et Kamango par ordre de remplissage lors de la crue du fleuve Niger. À cette hydrologie, s'ajoutent sur plusieurs milliers de km<sup>2</sup> les plaines inondables du Kessou et du Kili en amont du système, les mares éparses, et les dépressions appelées « petite » et « grande » (« daouna keyna » et « daouna béri ») en aval du système.

## LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

AFD	AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
AQMI	AL QAEDA AU MAGHREB ISLAMIQUE
PADLT	PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT LOCAL TOMBOUCTOU
DDR	DÉSARMEMENT, DE DÉMOBILISATION ET DE RÉINTÉGRATION
MINUSMA	MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTÉGRÉE DES NATIONS UNIES POUR LA STABILISATION AU MALI
APR	ACCORD POUR LA PAIX D'ALGER
MNLA	MOUVEMENT DE LIBÉRATION DE L'AZAWAD
MUJAO	MOUVEMENT POUR L'UNIFICATION ET LE JIHAD EN AFRIQUE DE L'OUEST
CJA	CONGRES POUR LA JUSTICE DANS L'AZAWAD
CPA	COALITION POPULAIRE DE L'AZAWAD
OMVSF	OFFICE POUR LA MISE EN VALEUR DU SYSTÈME FAGUIBINE
ONU	ORGANISATION DES NATIONS UNIES
PARF	PROJET D'APPUI À LA RESTAURATION DU SYSTÈME FAGUIBINE
PGRN	PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
VSF	VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Largement ignorée quand toutes les attentions se portent sur l'application de l'Accord de paix d'Alger (avril 2015), la zone du Faguibine demande pourtant une attention particulière au regard des enjeux de stabilité, de paix, de développement et de sécurité à la frontière avec la Mauritanie et dans la zone centre du Mali.

De l'analyse des dynamiques du territoire émergent les nombreuses composantes d'une situation fragile où se croisent des enjeux sociaux, politiques et écologiques d'avant la colonisation jusqu'aux premières années d'indépendance du pays, lorsque la gouvernance était forte et répressive ; et d'après l'indépendance jusqu'à aujourd'hui où l'État malien peine à administrer l'entièreté du territoire, laissant place aux velléités de toutes sortes, aux règlements de comptes et aux actes de violence.

Clé de voûte des tensions locales, le partage des ressources et des territoires s'est cristallisé au fil du temps. Les réformes agraires entreprises par les différentes administrations entre 1960 et 1973 ont été autant de facteurs de fragilisation de la stabilité sociale au cœur de l'équilibre séculaire entre sédentaires et nomades. Au-delà de la rupture de confiance entre les populations, l'État malien et ses administrateurs territoriaux, la situation est aujourd'hui plongée dans un *statu quo*.

La question foncière apparaît comme la partie visible et tangible d'un mal profond qui convoque l'histoire du pays et l'évolution des dynamiques sociales sur fond de rivalités intra-communautaires et interpersonnelles (entre propriétaires et métayers), mais aussi de déstabilisation du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest par des organisations de radicaux et des groupes criminels exploitant les tensions existantes et dressant les populations les unes contre les autres à des fins politiques et de trafics en tous genres.

La mobilisation des connaissances existantes et la sollicitation des acteurs clés du Faguibine a été l'occasion de faire émerger des éléments de lecture des facteurs sous-jacents de la situation actuelle et, à partir de là, de définir une approche visant à apaiser les tensions et dessiner les contours d'interventions pour la stabilité de la zone.

Il est tout d'abord question d'accompagner le retour de l'administration sur le territoire pour **réinvestir le dialogue social autour des règles de partage et de redistribution du foncier du Faguibine** en tenant compte de l'ensemble des parties prenantes (propriétaires actuels et anciens, métayers actuels et anciens, chefs de villages, de fractions et de tribus, etc.), des héritages et des liens notamment religieux autour de la question du partage de la terre.

En deuxième lieu, **la valorisation des ressources productives sur le système Faguibine doit permettre de répondre aux enjeux actuels et futurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population tout autant qu'aux enjeux liés à son développement économique et sa cohésion sociale.**

Enfin, en lieu et place de liant, l'amélioration de la qualité de vie des populations par un accès amélioré à la santé et aux services sociaux de base est à considérer par le prisme d'un retour de services publics garantis du contrat d'équité entre l'État et les populations du Faguibine.

Il reste donc certain que du temps et des ressources accordées au dialogue social et à la consultation des communautés par le biais des cadres traditionnels et administratifs existants, sont indéniablement les facteurs majeurs de réussite d'une approche visant à atténuer les tensions et les risques de diffusion des actes de violences dans la zone.

# 1. INTRODUCTION

Les dynamiques en jeu autour du Faguibine sont en grande partie sous-tendues par des difficultés et la faillite des institutions maliennes au fil du XX<sup>e</sup> siècle à administrer le nord du pays. Frustrations, tensions et rebellions ont en effet rythmé les décennies jusqu'à rencontrer au début des années 2010 l'ambition de mouvements idéologiques radicaux dans leur lutte d'influences en vue de conquérir et maintenir des points stratégiques<sup>1</sup>.

Comprendre l'origine précise des tensions est le premier pas d'une approche visant *a minima* à ne pas nuire et ne pas aggraver la situation existante mais aussi, de façon plus positive, à chercher des solutions pertinentes aux problèmes de la zone et de ses populations. Mobiliser les acteurs clés du territoire en est la suite logique et c'est à travers la consultation des anciens et des chefs, et avec une démarche sociale mobilisatrice d'une jeunesse en proie aux opportunités d'embrigadement, que le futur de la zone du Faguibine pourra s'écrire dans la paix.

## 1.1. UNE ÉTUDE POUR GUIDER LA PRISE DE DÉCISIONS

L'AFD envisage d'apporter un appui au système Faguibine dans le contexte de forte insécurité et d'instabilité suite à la crise de 2012. L'ambition de ce projet est d'appuyer la cohésion sociale, de lutter contre l'insécurité alimentaire et de contribuer à la résilience des populations face aux effets majeurs du changement climatique dans cette zone. L'approche à définir pourrait cibler l'amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux et la création d'emplois, tout en appuyant de manière transversale la gouvernance des ressources et territoires du système Faguibine, zone où la gestion des écosystèmes déstabilisés est au cœur de la fragilité et de la résilience des populations.

En amont de toute étude de faisabilité technique, l'AFD a ainsi sollicité le Groupe URD pour établir un (i) état des connaissances actuelles « confronté » au (ii) savoir porté par des représentants du territoire impliqués au quotidien dans la gestion des intérêts inter- et intra-communautaires. L'objectif est de mieux comprendre le contexte d'intervention et les acteurs, et d'apprécier l'opportunité d'intervenir en appui aux dispositifs et programmes existants.

## ÉTAT DES CONNAISSANCES

Un inventaire et une analyse de la production intellectuelle conduite sur le Faguibine ont été réalisés entre novembre et décembre 2019 en tenant compte à la fois des connaissances anciennes sur les agroécosystèmes et les dynamiques pastorales et des éléments plus récents sur les dynamiques de conflits et les tensions ayant émergé dans la zone. Les éléments présentés dans le chapitre dédié sont parfois directement extraits d'études et d'ouvrages sélectionnés qui éclairent la problématique. Une étude en particulier, réalisée en 2004 dans le cadre d'une commande de Vétérinaires Sans Frontières (VSF), est grandement reprise et citée dans ce rapport au regard de la finesse et de l'exhaustivité de l'analyse des dynamiques du Faguibine. Il s'agit du travail de Séverine Bouard et Sophie Tiers intitulé *Le lac Faguibine, un espace agropastoral au Nord Mali : dynamiques agraires, gestion des ressources naturelles et stratégies des acteurs*.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 « Brève chronologie du conflit au Mali ».

## ANALYSE DES DYNAMIQUES EN JEU

Un atelier rassemblant des acteurs clés du territoire a été organisé à Bamako du 25 au 28 novembre 2019 dans le but de réaliser un diagnostic participatif à jour avec les acteurs clés et les spécialistes de la zone d'étude : chefs de villages et chefs communautaires, propriétaires, représentants de la société civile, producteurs et métayers. Dans le contexte de méfiance et de défiance entre les autorités maliennes et les acteurs du nord, consulter des personnalités porteuses de l'histoire du territoire autant que des réalités actuelles constituait un véritable défi. Les participants avaient pour caractéristiques communes d'être tous ressortissants du lac Faguibine (*stricto sensu*), de détenir des connaissances approfondies et reconnues sur un et/ou plusieurs thèmes de l'atelier, de représenter une composante des catégories sociales du Faguibine (propriétaire terrien, métayers, association active, société civile...), de disposer de capacités de distanciation sur les considérations politiques (objectivité) et d'avoir une capacité à travailler en groupe avec un objectif commun.

Réunis durant trois jours, les participants ont échangé et partagé leur savoir avec des observateurs du Groupe URD. Parmi ces derniers figuraient deux experts ressortissants du Cercle de Goundam.

Le regard croisé et les échanges entre les notables et les experts ont nourri le présent rapport destiné à éclairer la situation du Faguibine à partir de son contexte et des dynamiques sociales en jeu.

## 2. CARACTÉRISATION DU SYSTÈME FAGUIBINE

Les conditions climatiques de la zone sont très limitantes, caractérisées par des températures élevées et une pluviométrie inférieure à 200 mm répartie en une seule et même courte saison des pluies. Cette aridité rend toute culture strictement pluviale très aléatoire et limite considérablement le potentiel agricole.

Les activités socio-économiques et le mode de vie des principaux groupes ethniques et sociaux sont historiquement distincts : d'un côté, les Songhoye et Tamacheqs noirs qui sont des agricultures-éleveurs-sédentaires ; de l'autre, les Tamacheqs, Arabes et Maures qui sont des éleveurs nomades et commerçants. Les tentatives d'application de réformes économiques et sociales, et les effets d'une longue série d'années de sécheresse, ont quelque peu provoqué une atténuation de cette spécialisation professionnelle à base ethnique. Certaines activités exercées de façon exclusive comme le grand élevage nomade et la pêche ont ainsi fortement diminué au profit d'une plus grande diversification. Néanmoins, les agriculteurs exclusifs dominent avec 40 à 35 % de la population active selon les zones, suivis des ménagères-artistes (40 à 31 % des femmes actives).

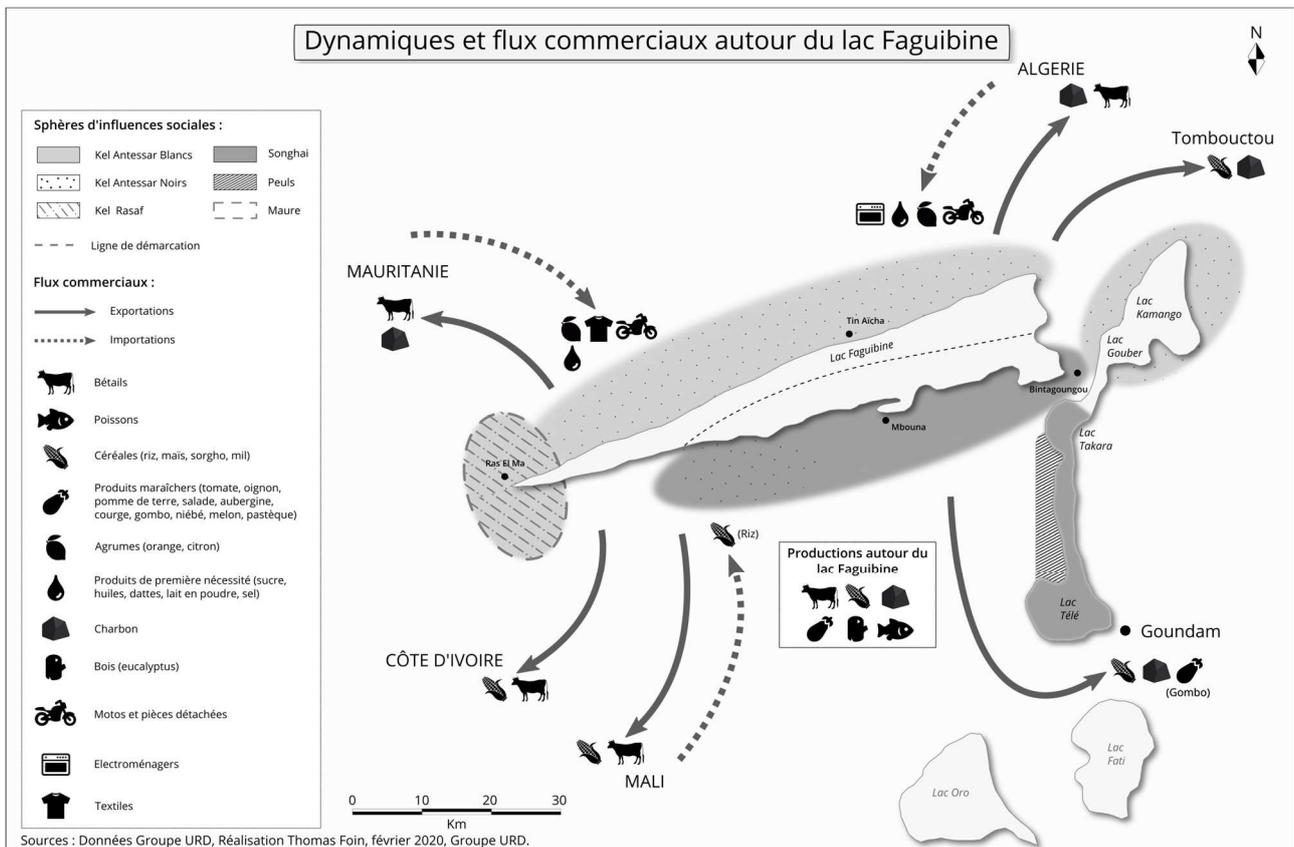
La population rurale est majoritaire (81,6 %) et la quasi-totalité de la population urbaine s'adonne à l'agriculture, l'élevage et/ou la pêche qui constituent les principales sources de revenus dans la zone, ces activités fournissant environ 90 % des richesses qui y sont générées. L'artisanat occupe la majorité des femmes Songhoye et Bellah (entre 30 et 40 %) et, dans une moindre proportion, des femmes Tamacheqs, Peuls et Maures. Dans certains grands centres, particulièrement à Goundam et Tonka, se développe un artisanat de type familial exercé par des groupes socioprofessionnels spécialisés dans la menuiserie, la briqueterie, la maroquinerie, la maçonnerie, la boulangerie, le tissage et la broderie pour une clientèle relativement aisée.

Le commerce demeure important en raison de la dimension interrégionale de la zone avec une vingtaine de marchés hebdomadaires. Ce commerce repose essentiellement sur les produits primaires (riz, tubercules, animaux sur pied, poisson), les produits manufacturés provenant des régions voisines. À côté de ces activités, il faut également noter la multitude de structures étatiques ou privées qui offrent en théorie divers services

aux populations dans les domaines de l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'élevage, la sécurité alimentaire, l'énergie, la décentralisation, l'électrification rurale, etc.

ACTEURS	DYNAMIQUES ET ÉTATS DE VULNÉRABILITÉ
État malien	La vulnérabilité de l'État se manifeste par l'insécurité grandissante et sa très faible présence sur le terrain.
Propriétaires terriens	Les propriétaires terriens ne disposent pas de titre de propriété sur les terres du Faguibine. La propriété est coutumière et par héritage familial.
Métayers	Les métayers sont excessivement vulnérables en raison de leur dépendance des propriétaires terriens.
Éleveurs	Les éleveurs sont victimes du non-respect des superficies exclusivement allouées à l'élevage dans le Faguibine.
Collectivités territoriales	Les collectivités territoriales sont vulnérables parce qu'elles ne disposent d'aucun pouvoir en matière de gestion du foncier dans le Faguibine, mais aussi à cause du manque de ressources et de l'insécurité.
Partenaires	Les partenaires sont confrontés à l'insécurité persistante de la zone du Faguibine et comprennent aussi très peu les enjeux réels du territoire.

La zone du Faguibine est caractérisée par des flux dynamiques de production : exportations et importations vers/de la Mauritanie (via le département « plateforme » de Bassikounou en Mauritanie), de l'Algérie, de la Côte d'Ivoire et d'autres régions du Mali.



## 2.1. AU CŒUR D'UN BRASSAGE ETHNIQUE ORGANISÉ ET STRATIFIÉ

L'histoire du peuplement de la région a fait l'objet de nombreuses études qui indiquent, d'une part, une occupation humaine très ancienne, bien avant le premier millénaire avant J.-C., comme en témoigne la présence de nombreux sites et objets archéologiques (buttes anthropiques, monuments mégalithiques, ateliers métallurgiques, céramique, etc.), et, d'autre part, une diversité de groupes ethniques et de modes de vie. L'origine du peuplement ancien reste obscure mais les interprétations des vestiges les plus récents les rattacheraient à la fondation et au déclin de l'empire du Ghana (III<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle), considéré comme la première formation politico-administrative connue de la région qui donna le nom sarakolé au Faguibine (Fa Guibiné signifiant « maison du père » dans cette langue).

L'histoire récente est dominée par des relations complexes entre différents groupes d'éleveurs nomades (Tamacheqs, Arabes, Peuls) et entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires (Songhoyes et Armas) qui tournent autour de la gestion des ressources. Cette cohabitation a contribué à créer une grande diversité ethnique dont les membres se sont acculturés sous l'effet des contacts et de l'influence des modèles d'organisation dominants (Potin pour Hydroplan, 2015).

Les **Songhoye** (ou assimilés) représentent le groupe de population le plus important numériquement dans la zone, bien qu'il n'existe pas de statistiques formelles sur l'importance ethnique. Aujourd'hui sont assimilées au groupe Songhoye toutes les populations noires anciennement implantées dans la zone (Bozo, Somono, Sorko, Soninké, Peul, Toucouleur, Tamacheq, etc.) qui ont adopté la langue nationale Songhoye comme langue de communication. Cette population - sédentaire et qui réside le long des cours d'eau, aux abords des lacs, des marigots et des mares pérennes - est majoritaire dans la plupart des communes : Goundam, M'Bouna, Tonka, Bintagoungou, Douékiré, Kaneye, Issabéry, Télé, Arham, Bouem Sidy Amar, Kondi et Alafia. Elle pratique principalement l'agriculture et secondairement l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat.

L'empire Songhoye accordait une grande importance à la zone du Faguibine comme en témoignent la création de plusieurs villages et de colonies agricoles au sud ainsi que la tentative de creuser un canal ralliant Ras el Mâ à la ville de Oualata (que Sonni Ali Ber projetait de conquérir au XV<sup>e</sup> siècle). La conquête de Gao à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par le Sultan du Maroc et la domination marocaine ont ensuite renforcé l'autorité Songhoye-Arma sur les centres urbains. Les marocains et leurs descendants, appelés Armas, ont alors dominé la zone en association avec les notabilités Songhoye locales et, ce, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Formant une ethnie « métissée » avec les Songhoye, ils consolident les places fortes commerciales et artisanales (Diré, Goundam, etc.) et développent l'agriculture.

Les **Tamacheqs**, venus de l'Est du Sahara, sont considérés comme le second groupe ethnique qui fréquente la zone. Ils y nomadisaient en saison sèche avec leur cheptel bien avant le XV<sup>e</sup> siècle sans pour autant s'y fixer sous forme urbanisée. Historiquement, les Tamacheqs de la zone se répartissent en trois entités sociopolitiques distinctes :

- Les **Kel Ansar**, tribu guerrière et maraboutique, nomadisant au nord, dans la zone des lacs Faguibine. Le terme « Kel Ansar » intégrait jadis aussi bien les Kel Ansar de souche que les Cheriffen avec qui ils formaient une « confédération ». Cette solide organisation n'a pas survécu aux ingérences coloniales dans son mode de gouvernance, puis à la dissolution officielle de la chefferie par le régime de Modibo Keita en 1968, et s'est retrouvée depuis fractionnée en entités autonomes, parfois opposées. Ils ont été les plus impactés par les sécheresses de 1973 et 1984 puis par les rebellions de 1990 et 2012 qui en ont poussé beaucoup à l'exil en Mauritanie, Algérie, Lybie et Arabie Saoudite. Aujourd'hui, ces

populations sont plutôt connues regroupées sous le vocable « Kel Ataram » (les gens de l'ouest) par similarité avec « Kel Ameynadj » (les gens de l'Est – Kidal, Gao...);

- Les *Imouchagh Tenguéréguif*, tribu guerrière nomadisant entre Tombouctou et Goundam et dans la zone du fleuve en saison sèche ;
- Les *Kel Haoussa – Cheriffen*, qui sont exclusivement marabouts et dont les familles sont rattachées aux deux premiers groupes avec qui elles entretiennent des relations de paix et de cousinage.

Exclusivement nomades, ces groupes Tamacheqs sont fréquemment en conflit ou en collaboration avec les entités sociopolitiques qui dominent successivement la zone (empires Manding, Songhoye, domination marocaine, puis française, etc.). Plusieurs fois, ils ont établi leur autorité sur les populations locales.

Les **Kel Tamacheq** pratiquent généralement l'élevage de bovins, ovins, caprins et camelins dans les zones exondées au nord du Faguibine pendant l'hivernage, et aux abords des lacs et marigots en saison sèche au sud pour l'exploitation des ressources pastorales (résidus de récolte dans les lacs et les périmètres aménagés, bourgou dans le Télé). Le groupe est subdivisé avec :

- Les *berbères* ou *arabo-berbères* d'origine comprenant majoritairement deux entités sociopolitiques, les Kel-Antassar et les Tinguéréguifs. Majoritaires dans les communes de Doukouria, Alzou-noub, Gargando, Ras El Ma, Tin Aïcha et Essakane, ils constituent une forte communauté dans les communes d'Adermalène, Douékirié, Essakane et Tin Aïcha ;
- Les *Iklans*, communément appelés Bellah, sont les anciens serviteurs aujourd'hui majoritaires dans les communes de Tin Aïcha, Adermalène et Essakane. Ils forment le second groupe démographique dans la plupart des communes du Cercle de Goundam : Alzounoub, Doukouria, Bintagoungou, Gargando, Issabéry, Goundam, Télé, Kaneye, M'Bouna, Ras El Ma, Tilemsi, Tonka et Alafia.

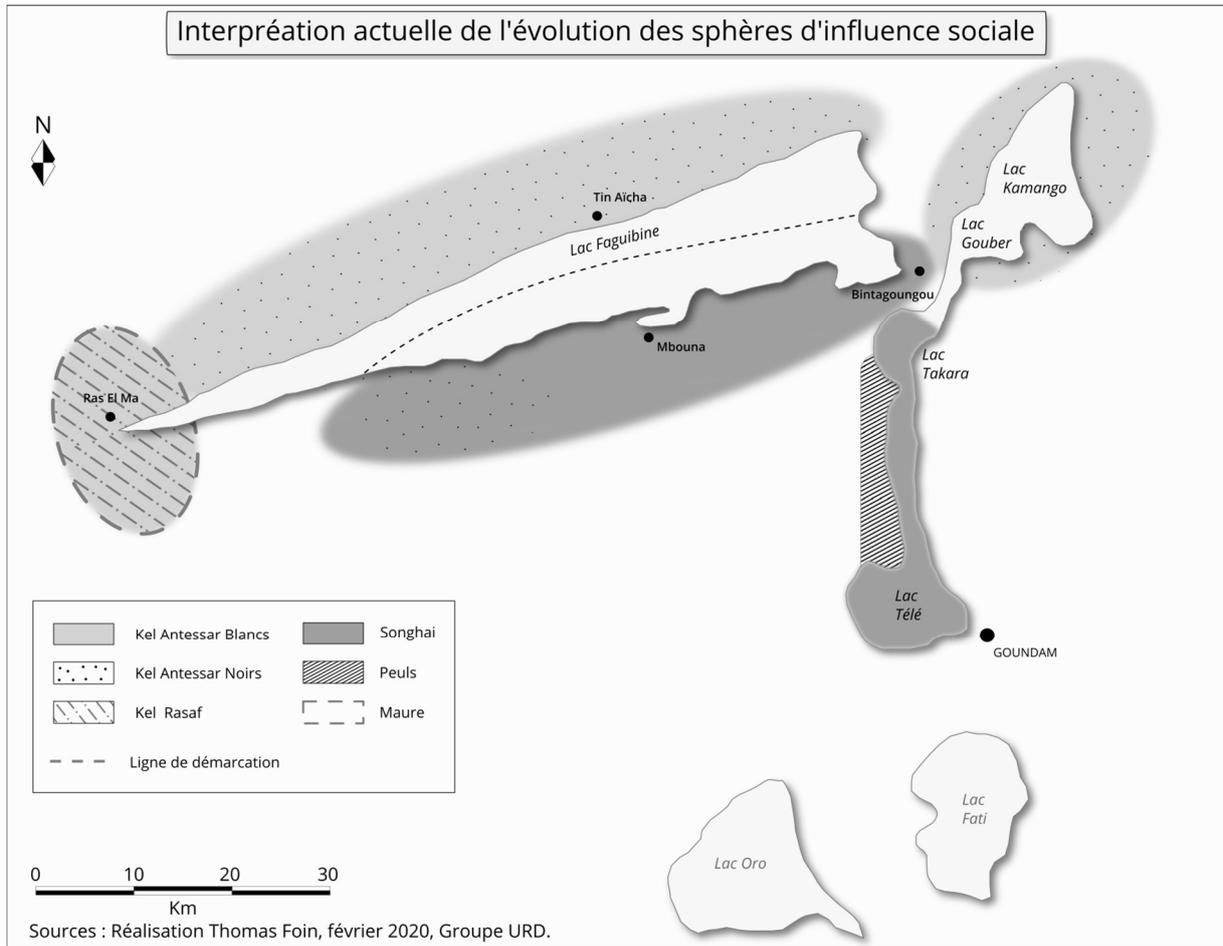
Bien qu'originaires nomades, la tendance chez les **Kel Tamacheq** est à la sédentarisation, particulièrement chez les Iklans dont la stratégie de survie est la diversification des activités avec la pratique de l'élevage, de l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, l'artisanat et le commerce. La sédentarisation constitue aussi un puissant facteur de « songhoisation » avec l'adoption de la langue majoritairement parlée dans la zone.

Les **Maures et Arabes** occupent les parties nord et ouest du lac Faguibine. Ces ethnies sont composées de deux grands groupes sociopolitiques : les *Bérabiches* qui sont originaires du nord de Tombouctou et les *Tormoze* originaires de la Mauritanie, nomadisant dans ces zones bien avant le XV<sup>e</sup> siècle. Bérabiches et Tormoze étaient de grands éleveurs de camelins et des caravaniers transsahariens. À grande majorité nomade, ils constituent un groupe ethnique minoritaire dans quelques Communes situées à l'extrême ouest (Ras El Ma, Tilemsi, Adarmalène et Aljounoub) et à l'extrême est (Essakane) du Cercle de Goundam où ils pratiquent surtout l'élevage du chameau et le commerce.

La présence des **Peuls** remonterait au XV<sup>e</sup> siècle et serait liée à la convoitise des riches pâturages des lacs et des mares de la zone. La domination politique temporaire de la région par le royaume Peul du Macina puis Toucouleur de Bandiagara au XIX<sup>e</sup> siècle a contribué à la fixation de populations Peul dans le Killy et le Kessou et des populations Toucouleur aux abords du Télé, du Takara et du sud-est du Faguibine. Éleveurs pratiquant pour la plupart la transhumance entre la vallée du fleuve, le Gourma et la zone des lacs, les Peuls constituent une minorité ethnique essentiellement localisée dans les Communes de Tonka, et dans une moindre mesure, de Kondi, Arham, Goundam et Alafia. Certains pratiquent l'agriculture, l'artisanat ou le commerce et vivent dans les agglomérations sédentaires à dominante Songhoye dont ils ont progressivement adopté la langue.

Les **Bozos et Somonos** sont très peu nombreux dans la zone et pratiquent surtout la pêche en se déplaçant le long du fleuve et de ses bras pour se retrouver au bord des lacs et des mares poissonneuses en période

de saison sèche. De ce fait, on les rencontre le plus souvent dans les communes d'Alafia et de Tonka. À l'instar des Iklans, ils ont aussi tendance à la sédentarisation, à la pratique de l'agriculture dans les périmètres et la « sonrhaïisation ».



D'une manière générale, les hiérarchies sociales sont très marquées et on retrouve des similitudes importantes dans les stratifications sociales des Songhoye et des Tamacheqs :

- Bellas est un mot Songhoye désignant les anciens captifs raziés, achetés, échangés ou hérités qui étaient en bas de l'échelle. Ces derniers peuvent d'ailleurs être appelés selon leurs activités, à savoir « Bellas des débés » (la majorité), qui cultivent les champs, « Bellas de brousse » qui font les bergers au profit de leurs maîtres et « Bellas de tente » qui s'occupent des travaux domestiques. Affranchis, ils préfèrent désormais être appelés « Kel Tamacheq noirs ».
- Les « hommes libres », qui vivent sous la protection des nobles et ne détiennent ni le pouvoir spirituel ni le pouvoir guerrier. Ils sont répartis en différentes castes : les anciens esclaves libérés, les forgerons et artisans, les griots et les vassaux de la noblesse Tamacheq, Peulhs ou Songhoye ;
- Les groupes aristocratiques issus des chefs de tribus ou de villages. Ils détenaient par le passé le pouvoir soit militaire (guerrier), soit spirituel (maraboutique), soit les deux quand ils sont indépendants comme les Kel-Antessar, groupe le plus représenté sur la rive nord du lac Faguibine, ou encore économique quand il s'agit des familles Songhoye du sud du Faguibine.

## 2.2. UN SYSTÈME AGROÉCOLOGIQUE FRAGILISÉ PAR L'HOMME

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le système Faguibine a connu une alternance de phases d'inondations et d'assèchements marquées dans les années 1970 et 1980 par des périodes de sécheresse majeures. Ces effets liés au changement climatique ont pour conséquence de réduire régulièrement la crue du marigot de Goundam et l'alimentation en eau des chenaux du Tassakane et du Kondi, clefs de voute de l'alimentation du système Faguibine. Le niveau actuel moyen de pluviométrie (150 mm par an) représente une contrainte majeure aux options de développement et scénarios de subsistance des populations. Les niveaux des eaux relevés au cours des dernières années dans la cuvette principale n'ont en effet permis qu'une inondation occasionnelle de la partie sud-est du lac Faguibine à l'endroit où, dans des circonstances optimales, l'agriculture de décrue est possible sur 180 à 350 km<sup>2</sup> d'argiles très fertiles, avec en plus 70 à 100 km<sup>2</sup> de pâturage de saison sèche (le « bourgou ») dans les parties les plus basses de la cuvette.

Depuis l'assèchement complet du lac en 1983, les apports d'eau du fleuve Niger restent trop faibles et la décrue complète chaque année découvre toutes les terres du lac Faguibine. Depuis lors, les maximums atteints par les crues correspondent à l'inondation des terrains de Mbouna et de Tin Aïcha. Aujourd'hui, il existe un véritable problème de remplissage du lac, qui constitue un phénomène structurel.



*Évolution du niveau d'ensablement et d'assèchement du système Faguibine sur les périodes 1974-78 (gauche) et 2005-2006 (droite)*  
Source : Nasa/Earth Observatory

L'assèchement du Faguibine s'explique essentiellement par la conjugaison de deux phénomènes. La première cause concerne la baisse tendancielle des précipitations en Afrique de l'Ouest enregistrée depuis 1968. Outre cette diminution quantitative, la répartition spatio-temporelle de la pluviométrie a changé : en Afrique subsaharienne, les fortes pluies ruisselantes sont de plus en plus rares, les processus d'infiltration et d'évaporation de la lame d'eau du fleuve Niger sont donc accrus et les débits par là même considérablement réduits.

Par ailleurs, il semble que le développement en amont des périmètres irrigués le long du delta central, qui accroît les quantités d'eau pompées pour les activités agricoles, est également responsable de la décroissance des débits. En effet, selon le bureau malien de la Banque mondiale, la vallée du fleuve Niger permet l'irrigation de plus 1 800 000 ha, dont environ 240 000 ha directement aménagés par des projets. Cependant, à ce jour, aucune étude n'a évalué l'impact réel de ces pompages sur les débits.

On peut également s'interroger sur l'influence des barrages de Markala et de Sélingué, ouvrages publics souvent incriminés par les populations du Faguibine. Pourtant, la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie, qui a étudié leurs impacts en 1987 et 1995, réfute leurs implications dans la baisse des débits du Niger (DNHE, 1987 et Soumaguel, 1995). Le barrage de Sélingué, situé à plus de 850 km de Diré, est implanté

depuis 1981 sur la rivière Sankarani avant son confluent avec le Niger. Cet aménagement, qui peut retenir plus de 2 milliards de m<sup>3</sup> d'eau, est d'une grande importance pour l'économie malienne (approvisionnement en énergie électrique de Bamako, Ségou et de Kalana) et permet l'irrigation des terres de culture situées en aval. Son impact sur la diminution des débits du Niger n'est sensible que sur les faibles crues. Par ailleurs, ces effets sont différés par le barrage de Markala en aval.

Pour sa part, le barrage de Markala, construit en 1943, est situé à 450 km en amont de Diré. Il permet de dériver une partie des eaux du Niger vers les périmètres irrigués de la zone Office du Niger et crée une retenue permanente, même en période de basses eaux, dont l'effet s'efface complètement pendant la crue. Ainsi, d'après la DNHE (1987), ce barrage n'a aujourd'hui presque aucune influence sur les débits du Niger. Toutefois, il tient lieu de noter qu'entre 1972 et 1981 (date de mise en service de l'ouvrage à Sélingué), le barrage de Markala dérivait la totalité des eaux du Niger durant l'étiage (principalement en avril et mai). Depuis 1982, les débits restitués à l'aval de Markala ont été permis par le barrage de Sélingué.

Ainsi, l'influence des barrages sur la baisse des débits du fleuve serait négligeable. Précisons qu'une étude de la DNHE est actuellement en cours et devrait éclaircir ces premières conclusions. Il restera alors à savoir si les conclusions de la DNHE sont incontestables en termes de rigueur et de fiabilité.

En plus des faibles débits du Niger, la dégradation des canaux d'aménée, autrement dit leur ensablement progressif, freine l'alimentation en eau. L'ensablement des rives du lac, des bordures du canal de Takara-Faguibine et du seuil de Kamaina peuvent s'expliquer par deux phénomènes. Tout d'abord, la baisse tendancielle des précipitations accentuée par l'aridité édaphique rend le milieu encore plus aride. Les sols subissent une érosion principalement éolienne, caractéristique des régions arides, déplaçant les particules les plus fines et formant des dunes. Ce processus affecte à la fois les caractéristiques physiques et chimiques des sols.

À ce phénomène naturel, il faut ajouter la pression humaine croissante. Avec la réduction des crues, les populations développent l'exploitation de jardins (céréaliers et maraîchers) à proximité des rives irriguées, soit par creusement de puisards, soit par détournement du lit du canal. Ainsi, la mise en valeur des berges et leur manque d'entretien fragilisent le système d'alimentation hydraulique (disparition des arbres et des racines à effet stabilisateur du sol). Le sable se dépose au fond du lit, obstruant peu à peu les canaux et les seuils.

En raison du manque d'eau, la production agricole a chuté et les ressources pastorales, fauniques et halieutiques ont quasiment disparu. Les activités pratiquées sont aujourd'hui essentiellement orientées vers l'élevage mobile sur les pâturages disponibles pendant la brève saison des pluies (juillet-septembre). Ces actions négatives se sont répercutées sur l'ensemble des secteurs de production et ont conduit à la pauvreté et la dégradation du tissu social dont deux conséquences graves sont la rébellion et les conflits intercommunautaires.

### 2.3. DES SYSTÈMES AGRO-PASTORAUX SOUS PRESSION

Chaque année, le fleuve entre en crue : il inonde alors plus de 20 000 km<sup>2</sup> de terre du sud du système Faguibine et remplit les lacs au nord. Or, cette crue est vitale pour les moyens d'existence de la zone, dans la mesure où elle permet la culture du riz. Cette immense plaine constitue également l'un des plus grands pâturages de l'Afrique de l'Ouest et fournit du pâturage à un grand nombre de troupeaux pendant la saison sèche. Les principaux marchés de cette zone sont : Tenenkou, Youwarou, Diré, Léré, Zouera. La répartition des richesses montre qu'elles sont largement concentrées au sein des groupes moyens et aisés. Les ménages

appartenant à ces groupes constituent en effet 50 % de l'ensemble des ménages de la zone et près des deux tiers de la population totale car la taille de ces ménages est plus grande. La possession d'animaux d'élevage, notamment les bovins, concerne uniquement les ménages moyens et aisés, et c'est un indice important pour distinguer les pauvres des moyens. On trouve également dans la zone une population minoritaire de pêcheurs, composée de l'ethnie bozos. Les moyens d'existence des populations de cette zone s'appuient sur deux principales transactions commerciales : la vente de poisson et l'achat de céréales.

Avant la sécheresse des années 70, la production céréalière était estimée à 400 000 tonnes produites parallèlement à l'exploitation d'une superficie de bourgoutières de 4 000 ha. Les années de bonne crue, la production de poisson atteignait 5 120 tonnes. Mais à partir des années 70, le système Faguibine, jadis perçu comme le grenier des régions du nord et du Hodh mauritanien, est devenu une zone de grande précarité alimentaire (SADI-Consult, 2002).

Lors des remplissages complets du lac constatés en 1894-1900, 1917, 1930, 1955-56 et 1970, la crue arrivait jusqu'à Ras El Ma. Si ces périodes ont été favorables à la pêche, elles ont compromis la mise en valeur agricole. À l'inverse, les assèchements connus en 1910, 1924, 1941, 1974 et depuis 1983, ne permettent ni l'abreuvement des animaux, ni la pêche et diminuent fortement les possibilités agricoles.

## L'AGRICULTURE

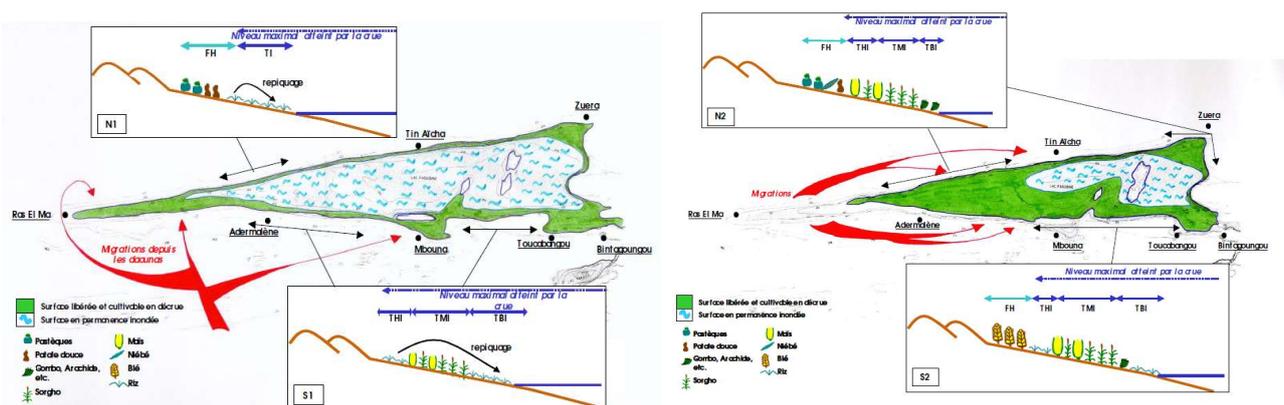
L'agriculture au Faguibine est plurisectorielle (cultures, élevages, pêches ainsi que l'exploitation des autres ressources naturelles : bois, pâture, etc.) et chaque secteur de la production est lui-même d'une grande diversité avec, en ce qui concerne les cultures, sept grandes familles de systèmes :

1. cultures pluviales (ou hivernales) ;
2. de décrue ;
3. inondées (ou de crue avec parfois pré-irrigation ou protection de la crue en début de cycle) ;
4. irriguées (submersion maîtrisée en totalité ou en partie avec un ou plusieurs cycles) ;
5. de contre-saison (avec complément d'eau pour le blé et la double riziculture) ;
6. maraîchage et
7. cultures fourragères.

Besson (2015) identifie différents systèmes :

- Les systèmes de cultures pluviales (ou hivernales) sont et resteront très aléatoires et limités en surfaces à cause de la pluviométrie faible et variable à cette latitude ;
- Les systèmes de cultures de décrue dans les zones lacustres sont en crise : se pose donc la question d'alternatives immédiates à la situation actuelle très difficile de nomadisme agricole, d'exode de la population active, de travail payé à la tâche sur les périmètres irrigués... ; la question est à réfléchir à moyen et long termes en termes d'équilibre économique et de développement de l'ensemble de la région ;
- Les systèmes de cultures inondées (ou de crue) du riz, presque sans maîtrise de l'eau, sont en cours de disparition ; pourtant, de telles pratiques - qui sont loin d'être uniquement extensives (parfois pré-irrigation des parcelles et protection contre les crues précoces) - ont permis de mettre en valeur des zones fortement inondées ;

- Les cultures irriguées de saison (« PIV Riz », mares avec ouvrages de submersion contrôlé/OSC) sont en développement régulier depuis les années 1990 en termes de surface emblavée et de progression de la productivité du travail (utilisation devenue majoritaire de la culture attelée, du battage motorisé et des engrais chimiques). Cela a été une réponse alternative aux interventions humanitaires d'urgence suite aux grandes sécheresses mais cela ne va pas sans contraintes pour les exploitants et pour la région : diminution du flux d'eau dans les marigots, irrigation gravitaire à la parcelle très peu économe en eau, pompage, charges élevées de fonctionnement à l'hectare usage de pesticides. Même si les résidus de cultures des PIV sont devenus des ressources importantes pour les animaux, une telle intensification agricole n'est pas durable. De plus, ce type de culture demande des aménagements coûteux à réfléchir en termes d'équilibre par rapport au reste de la région ;
- Les cultures de contre-saison (« PIV Blé » avec aussi, entre autres, anis-cumin et oignon-échalote) sont également en développement : aux contraintes identiques aux « PIV Riz » s'ajoutent de fortes difficultés de commercialisation même si les marchés, dans tous les cas éloignés, existent ;
- La double riziculture (ou deux cycles de culture du riz) est rare et ne pourra être étendue qu'en cas d'excellente maîtrise de l'eau et de possibilité pour les familles d'avancer les frais de culture (accès au crédit) ; il reste aussi à analyser le lien éventuel avec le Système de riziculture intensive (SRI) et une adaptation malienne dite Système agroécologique de riziculture intensive (SARI) ;
- Le maraîchage de subsistance et de vente est également en développement mais c'est une voie par essence difficile techniquement et en termes de commercialisation (demande locale limitée parce que le pouvoir d'achat est faible, éloignement des marchés et compétition avec d'autres zones productives bien organisées qui, *a priori*, répondent non seulement à la demande mais ont le potentiel de produire plus...);
- La bourgouculture est quasiment absente et les vastes zones de bourgou qui se régénèrent de façon naturelle sont en diminution constante ; cette dynamique de régression est certainement à contrer mais, ici encore, le développement est à équilibrer au niveau de la région entre cultivateurs et éleveurs et aussi au sein des agropasteurs.



Systèmes de cultures en année de bonne (gauche) et mauvaise (droite) crues du fleuve Niger  
Source : S. Bouard et S. Thiers (2004)

Les produits agricoles sont répartis entre les ventes pour le paiement de rente (métayers) et la consommation familiale incluant la mise de côté des semences pour l'année suivante. Les revenus agricoles sont obtenus sur la base de ventes de produits agricoles et animaux. Ils varient selon que l'exploitant est un exploitant direct, un métayer et/ou un exploitant mixte. Les ventes des produits sont déterminées par les besoins monétaires et ne constituent pas nécessairement des surplus après l'autoconsommation. L'autosuffisance et

la sécurité alimentaire constituent des problèmes cruciaux dans le système Faguibine à cause de l'insuffisance chronique de la production et du niveau de pauvreté généralisé.

En raison du manque d'eau dû à la faiblesse des crues, les systèmes de productions sont en régression mais, même lorsque l'eau est disponible, les contraintes demeurent importantes pour les cultures irriguées car elles peuvent pâtir du retard de calendrier. Il faut en effet rappeler une évidence hydraulique : si les obstacles à l'enneigement des marigots sont enlevés, la présence de l'eau y restera tributaire de la seule crue du fleuve Niger, de sa hauteur, de sa durée et de son calendrier.

## L'ÉLEVAGE

Deux modes d'élevage coexistent dans le système Faguibine : l'élevage transhumant pratiqué par les Peuls, les Tamacheqs et les Maures, et l'élevage sédentaire mené par les Songhoye, les Bellahs et les fonctionnaires aux niveaux des villages, débés. La contrainte majeure au développement de cet élevage réside dans le déséquilibre entre les disponibilités naturelles en pâturages et la taille du cheptel. Ce déséquilibre s'est accru à cause des longues années de sécheresses (dessèchement des lacs et des points d'eau, dégradation des ressources naturelles, prolifération des conflits entre agriculteurs et éleveurs, etc.). Enfin, la productivité du cheptel est très faible pour les mêmes raisons et à cause du mauvais état sanitaire des animaux.

La plupart des pâturages du système Faguibine se situent en zone exondée, essentiellement dans les terroirs des communes d'Adermalane, Alzounoub, Gargando, Ras-El-Ma, Tin-Aïcha, Tilemsi et environ 80 % de la commune de Doukouria. Les pâturages exondés sont constitués par les pâturages dunaires, les grands espaces comme le Tazaratt, les Daounas, le Tilemsi, l'Irrigui et l'Akle. Ces grands espaces couvrent approximativement une superficie de 24596 km<sup>2</sup> répartis comme suit entre les principales zones<sup>2</sup>.

zones	Superficies	Observations
Lac Télé	Environ 2000 ha	Fonds du lac utilisé pour abreuvement des animaux
Lac Faguibine	Environ 100 ha	Jachères utilisée comme pâturage.
Lac Horo	Environ 2000 ha	Fonds du lac utilisé pour abreuvement des animaux
Lac Fati	Environ 2000 ha	Fonds du lac utilisé pour abreuvement des animaux
Au long des chenaux Kondi et Tassakane	Environ 500 ha	
Autres	Environ 300 ha	Bourgoutière de Tonka
<b>TOTAL</b>	<b>Environ 5100 ha</b>	

*Superficies des pâturages en zone inondée*

Source : Service local des productions et industries animales dans S. Bouard et S. Thiers (2004)

Le système Faguibine connaît annuellement un afflux important de troupeaux de bovins, ovins/caprins et même de camelins qui exercent de fortes pressions sur les ressources pastorales. Aux troupeaux autochtones viennent s'ajouter en période de bonne pluviométrie et de bonne crue d'importants effectifs allochtones. Or, la gestion de ces effectifs ne porte aucune attention à la capacité de charge pastorale, entraînant du coup de fortes concentrations d'animaux sur des espaces déjà fragilisés par les rudes conditions climatiques. Il s'en suit une dégradation des pâturages le plus souvent sans aucune chance de régénération naturelle des conflits.

À titre illustratif, le nombre d'Unité Bétail Tropical (UBT) de la zone a été évalué à 293 467 sur la base des effectifs de bovins, ovins, caprins, équins, asins et camelins de la zone (Diaguély Sylla). La capacité de charge est estimée à 0,32 UBT/ha. Il faut donc 3,125 ha pour 1 UBT, ce qui correspond à 1 bovin + 2 ovins-caprins.

<sup>2</sup> Évalué à partir des cartes dans le document *Cartographie des ressources pastorales du cercle de Goundam* (AVSF, 2005).

Apparemment, ces pâturages suffisent au regard des effectifs de troupeaux autochtones. L'ampleur de la pression découle de l'affluence de nombreux troupeaux allochtones.

## LA PÊCHE

Les années 70 et 80 ont été marquées, dans le système Faguibine, par un très fort flux de pêcheurs professionnels Bozo et Somono provenant des régions voisines, attirés par les énormes potentialités qu'offre la pêche. Pendant les années de bonne crue, la production de poisson est estimée à 5120 tonnes. Mais suite aux longues sécheresses (assèchement des lacs, des mares, des marigots et des canaux), ce secteur d'activité est actuellement en déclin selon les témoignages collectés. Les années de bonne crue, la principale saison de pêche s'étend d'octobre à février et est aussi la période de pic du commerce. En mars, tous les bras valides quittent les campements et descendent le fleuve pour pêcher. Ils reviennent en avril, le plus souvent avec du poisson, mais parfois aussi avec de l'argent. En mai commence une longue période de soudure qui se termine lorsque la saison de pêche recommence en octobre. Les ménages pauvres et très pauvres de la population des pêcheurs recourent à l'emprunt entre juillet et septembre pour tenir jusqu'au début de l'année de consommation suivante, ce qui montre bien la pauvreté chronique et l'insécurité alimentaire de ces ménages (PAM/OMA, 2017).

Calendrier saisonnier typique												
Activités agricoles												
Activités	Janv.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc.
Préparation des sols												
Retour des migrants												
Semis												
Forte demande de main d'œuvre pour les activités de préparation des sols et des semis												
Saison des pluies												
Récoltes principales												
Forte demande de main d'œuvre pour les récoltes												
Départ des migrants												
Récoltes contre saison, riz, maraichage												
Soudure agricole												
Activités pastorales												
Activités	Janv.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Saison des pluies												
Période de chaleur des bovins												
Naissance des veaux												
Production laitière des vaches												
Période de chaleur des petits ruminants												
Naissance petits ruminants												
Production laitière des petits ruminants												
Embouche												
Achat de fourrage												
Vente de bétail												
Soudure pastorale												
Migration du bétail du nord au sud												
Migration du bétail du sud au nord												
Activités de pêche												
Activités	Janv.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Principale saison de pêche												
Migration pour la pêche												
Vente des poissons												
Soudure												

Calendrier saisonnier typique dans la zone  
Source : FEWSNET, in PAM/OMA 2017

## 2.4. UN ACCÈS AUX SERVICES DE BASE DIFFICILE À DÉFINIR

Il est à ce jour complexe d'établir un état des lieux précis de l'offre de services de base fonctionnels et de leur accès pour les populations de la zone, faute de données précises et triangulables. Des éléments généraux sont toutefois extrapolables selon un scénario de dégradation de la situation<sup>3</sup> référencée lors du diagnostic de territoire réalisé en 2015 dans le cadre de la préparation du projet d'appui à la restauration du système Faguibine (PARF).

### **SECTEUR DE LA SANTÉ**

La zone du système Faguibine compte 44 aires de santé, dont 13 déterminées par les collectivités et les services techniques lors de la planification des plans de développement, économique, social et culturel (PDSC) de 2013-2014. Les services socio-sanitaires se singularisent par la spécificité des bâtiments et des équipements, la qualité des ressources humaines et l'organisation des systèmes socio-sanitaires, dont la moitié seulement étaient fonctionnels en 2015.

La population de la zone est fortement exposée aux maladies diarrhéiques souvent liées à l'eau (bilharziose, paludisme), aux maladies sexuellement transmises et autres maladies contagieuses liées aux fréquents regroupements des jeunes au moment des récoltes : à Bintagougou (les récoltes du Faguibine), à Echell, à Tonka (les récoltes de Horo), à Mékoré, (les récoltes du Fati), à Goundam, à Fatakara (les récoltes du Telé), à Douekiré, Kessou-bibi et Kessou koreye ( les récoltes des plaines aménagées du Késsou), et enfin Toya ( les récoltes des plaines aménagées d'Amadia).

### **SECTEUR DE L'ÉDUCATION**

La zone compte près de 150 établissements scolaires en plus desquels certaines communes disposent de centres de formation de type informel, plus ou moins fonctionnels comme les centres d'alphabétisation fonctionnelle, les centres d'éducation pour le développement et les centres féminins d'alphabétisation.

Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental varie sur l'ensemble des communes de la zone de 8,83 % (commune de Alzounoub) à 138,75 % (commune de Alifa) et moins du tiers des enfants vont à l'école dans les communes de Alzounoub, Kondi, Adermalène et Tilemsi. L'analyse par sexe indique des taux de scolarisation plus élevés chez les garçons que chez les filles dans la quasi-totalité des communes.

Officiellement, un grand nombre d'écoles sont déclarées fonctionnelles et reçoivent des dotations en cantines scolaires et paiement des salaires des enseignants mais, en réalité, peu le sont. L'argument de raisons sécuritaire est souvent avancé pour expliquer la fermeture de ces écoles ou l'absence des enseignants lors des contrôles physiques par les opérateurs du secteur.

### **SECTEUR DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Parmi les principales pressions sur le cadre de vie des populations figurent la mauvaise gestion des déchets, le mauvais état des voies de circulation, l'ensablement des habitations et l'élevage intradomiciliaire. Les déchets en question comprennent principalement les déchets solides (ordures ménagères et autres), les déchets liquides (eaux usées domestiques et excréta) et les déchets spéciaux (déchets biomédicaux, déchets

---

<sup>3</sup> Dégradation en raison des conditions d'insécurité et de manque de moyens.

plastiques). L'absence de dépôts de transit, de décharge finale et de système de collecte a favorisé l'émergence de dépôts anarchiques d'ordures ménagères, soit dans des coins de rue, soit dans des espaces insolites et, plus grave encore, aux abords des axes hydrologiques.

L'absence de latrines, en particulier en milieu rural, conduit notamment à la défécation à l'air libre, généralement à proximité des habitations, contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'air (mauvaises odeurs) et à la pollution des eaux de surface. L'absence de statistiques relatives aux latrines ne permet pas de cerner l'ampleur du phénomène.

### 3. AUX ORIGINES DES TENSIONS ET CONFLITS

#### 3.1. UNE DÉLIMITATION DES PARCELLES OBSOLÈTE

Avant le début du XX<sup>e</sup> siècle et le tarissement des lacs, les terres au nord constituaient des réserves de pâturage relevant exclusivement d'éleveurs nomades. Le lac était connu et exploité pour son potentiel halieutique, les poissons étant vendus et échangés jusqu'à Ségou. Avec l'installation des Kel Ansar (originaires du Moyen-Orient) sur la rive nord du lac, se développent les techniques de creusement de puits et l'exploitation agricole. Les périodes d'assèchement du lac étant de plus en plus marquées au fil des années, la pêche n'est plus aussi prolifique et les populations s'adaptent. Ce nouvel usage des terres introduit les premières tensions autour de l'accès aux terres et la divagation des troupeaux dans les parcelles. Pour limiter les conflits, l'administration coloniale dresse une ligne séparant le nord et le sud du Faguibine : la ligne « Nouneye », objet d'une première convention en 1917 et matérialisée par des pierres disposées au fond du lac.

Au fur et à mesure de la réduction du plan d'eau, la limite entre les deux territoires devient de plus en plus floue : les bornes disparaissent ou sont déplacées. La ligne « *Nouneye* » est alors redessinée et rediscutée de nombreuses fois autour de conventions. Ainsi, la rédaction de la Convention de 1941 qui doit faire la synthèse de ces divers documents se révèle laborieuse. Le commandant Diot tente même d'établir un croquis après sa signature, mais le tracé de la ligne est déjà modifié, des bornes ayant été déplacées ou dérobées. La délimitation n'est aujourd'hui plus visible et les avancées anarchiques dans le fond du lac, où se trouvent les meilleures terres, provoquent des heurts entre les communautés.

<b>Conventions définissant le tracé de la ligne Nouneye</b>	
<b>1917</b>	Convention du Commandant De Loppinot
<b>1934 (22 octobre)</b>	Convention n°15
<b>1939 (6 mai)</b>	Convention n°1
<b>1939 (30 avril)</b>	Convention n°2
<b>1940</b>	Du 24 au 3 octobre : placement par l'administration de nouvelles bornes situées entre les bornes de la convention de 1934 et celle de 1939
<b>1941 (29 août)</b>	-Rapport du commandant Diot -Croquis représentant les emplacements des bornes

En l'absence de cadastre, les bornages et les actes de propriétés officiellement enregistrés demeurent très partiels. Toute contestation du régime foncier est gérée de manière traditionnelle au sein des assemblées de village qui arbitrent généralement en faveur d'adaptations individuelles au détriment des règles existantes.

### 3.2. DES RÉFORMES AGRAIRES INÉQUITABLES...

Pour Douard et Tiers (2004), les différentes tentatives de réformes agraires ont entraîné des mutations sociales importantes, parfois conflictuelles. En 1963, sous le régime de Modibo Keita, le gouvernement malien organise à Gao un séminaire de « Réforme Agricole » au cours duquel sont adoptées trois orientations majeures :

- Le principe « La terre appartient à celui qui la travaille » exclut les propriétaires terriens non exploitants, qui doivent restituer une partie de la terre au profit de leurs métayers ;
- Ce partage entre le métayer et le propriétaire de la terre doit être égalitaire. Le champ cultivé sera partagé en deux parts : une part allant en tant qu'usufruit libre de redevance à l'ancien métayer, et l'autre part à l'ancien propriétaire terrien ;
- L'attribution des terres cultivables sera déterminée en fonction des besoins familiaux et du nombre de membres actifs.

En application de cette réforme, les droits accordés par les conventions coloniales sont délaissés et l'abolition de l'esclavage est devenu un enjeu via l'expropriation des propriétaires terriens. Le métayer reçoit la totalité des récoltes sur les terres qu'ils cultivent et les propriétaires ne peuvent pas protester. Pour la première fois, les couches serviles des deux grands groupes sociaux dominants (Songhoye et Kel Tamacheq) peuvent accéder à un droit autonome à la terre, mais le projet échoue face aux tensions générées par la délimitation des terres de cultures entre nord et sud du lac (en particulier dans les villages de Mbouna, Toucabangou et Bintagoungou). Un détachement militaire est envoyé à Bintagoungou et à Mbouna, et sur la rive nord, des notables de la tribu Kel-Antessar, grands propriétaires terriens réticents, sont arrêtés et transférés à Goundam (Diarra, 1999, in Bouard et Tiers, 2004).

Le coup d'État de novembre 1968, symbole de l'échec de la politique socialiste de Keita, remet en cause la réforme et les propriétaires reprennent leurs terres, mobilisant à nouveau leurs métayers pour l'exploiter. Des tensions naissent alors entre les anciens métayers captifs et leurs maîtres. Le nouveau gouvernement laisse aux autorités locales, et en particulier aux personnalités politiques locales, la charge d'achever le projet de redistribution foncière sans que cela ne soit pour autant validé par une instance nationale.

Face aux échecs successifs dans le cercle de Goundam, la dictature militaire commande en 1972-73 une dernière réforme agricole. Le principe dégagé est alors « la terre selon les besoins de chaque famille ». Un premier recensement des terres est effectué en 1972, puis des commissions de distribution, comprenant des agents de l'État, sont créées dans la hâte afin d'entreprendre le partage des terres. Par manque de rigueur et de cohérence, la réforme finale recrée de nombreuses inégalités, parmi lesquelles :

- Les distributions ont tenu compte des familles présentes lors de la réforme et non de celles recensées dans les registres. Certaines familles parties en migration saisonnière vers d'autres régions du pays se sont donc retrouvées exclues ;
- De nombreux individus n'ont pas reçu de terres alors qu'ils étaient présents physiquement lors des distributions ;
- Tous les moyens ont été utilisés pour s'approprier des terres. Certains chefs de fraction avisés ont octroyé la personnalité juridique à leurs métayers et à tous les membres de leurs familles pour pouvoir prétendre à des terres, afin de les récupérer ensuite. Certains enfants ont été recensés comme chefs de famille. Des étrangers à la zone ont pu, en corrompant des membres des commissions d'attribution, bénéficier de terres comme des fonctionnaires et des commerçants ;

- Par ailleurs, des chefs de village, responsables de la chefferie de terre et membres des commissions, ont occulté certaines parcelles à la commission pour en bénéficier plus tard ;
- Certains ont bénéficié de terres éloignées de leur village ou inexploitable, provoquant ainsi un déplacement massif des familles, notamment à Garbeye, village de métayers où des familles ont reçu quelques *sombeyes* (parcelle en songhoy) sur les terres d'Adermalène situées à 15 ou 20 km de Garbeye ;
- Enfin, certains propriétaires ont exercé une pression auprès de leur métayer pour qu'il refuse la parcelle de terre concédée.

La dernière réforme en date a notamment provoqué un morcellement excessif et désordonné du foncier accompagné de l'émergence d'une population de « sans-terres ». En voulant supprimer le métayage, l'État a plutôt renforcé son développement et incité l'émergence d'une classe métayère (demandeuse en terres à prendre en métayage). De plus, nombreux sont les anciens métayers qui n'ont pas reçu une superficie suffisante et doivent continuer à cultiver des parcelles. Si la réforme avait des objectifs louables, qui ont permis à certaines familles d'accéder à la terre, elle n'a donc pas réglé les problèmes de fond, bien au contraire.

### 3.3. ... AGGRAVÉES PAR DES CRISES CLIMATIQUES...

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le Sahel a été frappé par une série de sécheresses qui ont dévasté les pâturages et asséché les points d'eau. En plus du manque d'eau tragique pour les agriculteurs, les sécheresses ont provoqué l'effondrement des systèmes d'élevage par décapitalisation des cheptels. Ainsi, en 1973, près de la moitié du bétail malien aurait péri de faim, soif et maladies (Maïga, 1997 *in* Douard et Tiers, 2004). Et si, cette même année, le lac Faguibine a été moins affecté par la sécheresse que le reste des régions environnantes, en raison des stocks agricoles disponibles pour nourrir les hommes et le bétail, la sécheresse de 1984-85 a été plus vive et a entraîné la mort d'un grand nombre d'animaux en raison de l'affaiblissement de leur état.

Les communautés locales ont été obligées d'abandonner leurs modes de vie ancestraux et nombres de nomades ayant perdu leurs troupeaux se sont semi-sédentarisés pour bénéficier des projets d'aide alimentaire. La majorité des bras-valides de la population agricole s'est déplacée, d'abord vers les parties en eau du système Faguibine, puis vers les parties plus méridionales du Mali, en particulier les villes secondaires et Bamako.

Face aux changements climatiques en cours et malgré les incertitudes relatives aux scénarios climatiques au Mali, le pays pourrait faire face à une diminution progressive des précipitations et à une augmentation de la température à l'horizon 2050. Selon le PNUD (2015), « le rendement agricole décroissant en raison de la moindre disponibilité des ressources en eau, combinée à la forte volatilité du prix des denrées alimentaires aura des conséquences néfastes pour la sécurité alimentaire dans et autour de la zone [de Mopti et Tombouctou], en particulier pour les ménages les plus pauvres. La baisse des rendements a déjà conduit à des stratégies d'adaptation non durables, y compris la baisse de la qualité et la quantité des repas. De nombreuses communautés ont [d'ores-et-déjà] été forcées d'abandonner leurs moyens de subsistance traditionnels pendant que les groupes nomades deviennent sédentaires pour profiter des programmes de secours d'urgence. En conséquence, l'agriculture et la pêche sont remplacées par le pâturage sur les pâturages pauvres qui poussent seulement pendant la courte durée de saison des pluies, de Juillet à Septembre et sont soumis à la surexploitation et à la dégradation. Il est estimé que depuis la dégradation dans les zones cibles, et en particulier le Système Faguibine, jusqu'à 200.000 personnes ont migré hors de la région ».

### 3.4. ... ET LE CONFLIT AU NORD DU MALI ET L'INSÉCURITÉ

La prise de Tombouctou en 2012 par le MNLA, Ansar Edine et AQMI a ouvert la porte à des positionnements volontaires ou non des populations. Devant l'absence de l'État, celles-ci ont en effet dû composer avec les nouveaux acteurs en se positionnant dans un camp ou un autre. Cette contrainte fut relativement éprouvante pour ces populations obligées de faire des choix pour leur propre sécurité, basculant parfois du côté de celui considéré comme le mieux à même de garantir cette sécurité. C'est ainsi que, lorsque le MNLA fut chassé de Tombouctou vers Léré par AQMI, beaucoup de personnes ont choisi ou ont été contraintes soit d'intégrer des groupes radicaux, soit de développer une stratégie de résistance silencieuse et discrète.

L'arrivée de Serval a permis un retrait des groupes radicaux et un retour partiel de l'État, du HCUA et du MNLA, considérés entretemps comme « groupes signataires » de l'accord d'Alger, mais aussi la création ou la réactivation de groupes dits « progouvernementaux » comme Gandakoye ou la CMPFR, regroupés sous la bannière « Plateforme ».

Dès 2015, un nouveau fractionnement est apparu et a abouti à la naissance de deux nouveaux mouvements locaux - CPA et CJA - qui se réclament de l'accord d'Alger sans être ni affiliés à la CMA, ni à la plateforme progouvernementale. Ces mouvements font désormais partie d'un groupe à part appelé « groupe de l'inclusivité ».

Tous ces groupes, sans être directement liés à des problématiques endogènes du Faguibine, interagissent géographiquement avec les populations et interviennent parfois dans les conflits aussi bien au titre de règlements de comptes que de règlement de conflits. Tous sont également actifs dans la dynamique de l'accord d'Alger, la mise en place des nouvelles autorités locales et celle des mécanismes sécuritaires prévus par l'accord, y compris la sécurisation des processus comme les élections locales.

Par ailleurs, la présence militaire française (Barkane), malgré les frappes sur des cibles exclusives de groupes radicaux ou supposés comme tels, reste illisible et beaucoup d'habitants se posent des questions sur la clarté de ses objectifs. Un climat de suspicion demeure donc présent et entretenu malgré une reconnaissance des résultats par rapport aux groupes radicaux, obligés de faire profil bas même s'ils n'ont pas totalement disparu de la zone.

Quant au retour de l'État, il n'est encore effectif dans toute la zone qu'à travers quelques patrouilles limitées des Forces Armées Maliennes accompagnées par la MINUSMA ou Barkane, ou encore via les préfets et sous-préfets eux-mêmes menacés et obligés de rester dans les grandes villes, voire à Bamako pour certains.

À ce jour, les règlements de différends sont régis par les lois coutumières et religieuses, faute de juridictions de l'État et par voie consensuelle intracommunautaire. En 2019 par exemple, quand la crue du lac a atteint de nouvelles terres abandonnées depuis longtemps aux pâturages, des velléités et nouvelles revendications sont réapparues et ont été gérées par les communautés lors d'une rencontre à Bintagoungou déclinée par le préfet de Goundam. Cette rencontre a aussi été l'occasion de mettre en place une commission destinée à promouvoir le dialogue entre exploitants et propriétaires du Faguibine, inexistant jusque-là, ainsi qu'un plan d'action symbolique sans moyens de mise en œuvre (voir annexe 5).

## 4. RECOMMANDATIONS POUR LA STABILITÉ DU FAGUIBINE

Le sort des populations du Faguibine et la stabilité de la zone sont contraints par un triple défi structurel d'administration du territoire dont le premier est la régulation de la question foncière. Si le sujet est un épiphénomène ou, comme nous l'avons vu, le symptôme d'un malaise sociétal plus profond, il n'en demeure pas moins qu'il représente un déclencheur potentiel de conflit d'envergure dans le contexte actuel d'instabilité et en présence de groupes idéologiques influents.

De manière intriquée, la valorisation des ressources productives du territoire constitue un autre défi pour permettre aux populations de redevenir un acteur du développement économique de la zone et, notamment, offrir à la jeunesse des opportunités d'investissement dans un schéma de vie constructif. La vision pragmatique de ce développement doit obligatoirement tenir compte des changements climatiques et des risques de catastrophes.

Le troisième défi s'avère la question des services publics qui est au cœur du contrat entre l'État malien et les populations. L'accès à l'éducation autant qu'à la santé sont en effet des priorités à couvrir pour améliorer la qualité de vie et redonner un sens au collectif. À partir de ces constats, trois orientations clés émergent pour une intervention sur le Faguibine.

#### 4.1. METTRE EN PLACE UN SCHÉMA LOCAL DE CONSULTATION AUTOUR DES RÈGLES DE PARTAGE ET DE REDISTRIBUTION DU FONCIER

Cet aspect est le plus important et le plus critique à prendre en compte pour répondre aux priorités du territoire et réduire par la même tout impact négatif sur les dynamiques sociales. Il s'agit de réinvestir le dialogue social autour des règles qui régissent le foncier du Faguibine, en tenant compte de l'ensemble des parties prenantes (propriétaires actuels et anciens, métayers actuels et anciens, chefs de villages, de fractions et de tribus, etc.), des héritages et des liens notamment religieux autour de la question de la terre.

Une double approche sociologique et anthropologique permettra de cerner les jeux d'acteurs par une série d'entretiens individuels et collectifs et une dynamique de co-construction de solutions. La démarche devra être consultative, inclusive et sensible au « passif ». De la même manière, les questions de médiation institutionnelle, de choix d'une expertise neutre et du temps alloué à la consultation sont extrêmement critiques.

Il semble essentiel que la dynamique engagée reste la même, qu'elle soit concrétisée dans les meilleurs délais (premier semestre 2020) et tienne compte du temps nécessaire pour mener les entretiens et les consultations de la manière la plus exhaustive possible. Cela est d'autant plus important que la volatilité de la situation actuelle peut être limitante pour réaliser l'exercice en toute sécurité pour les experts. Un délai de quatre à six mois devra être envisagé *a minima* avec des moyens suffisants pour se déplacer dans toute la zone et faciliter une large participation des acteurs clés.

#### 4.2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

À partir du dialogue instauré, le deuxième volet d'une intervention structurante sera d'accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes et visibles à deux niveaux et temporalités complémentaires :

- D'ici à 2022 : Investir dans un projet d'envergure propre ou dans le Projet d'Appui à la Restauration du Système Faguibine (PARF) initié par le gouvernement de la République du Mali avec l'appui technique et financier du Royaume de Norvège – avec toutes les réserves que l'on puisse émettre vis-à-vis de la place très importante de l'Office de mise en valeur du système Faguibine (OMVF) et de son appréhension par les acteurs du territoire.

Pour rappel, le PARF a été initié par l'État malien et appuyé par le programme des Nations unies pour la période 1986-1993. Il constitue une des réponses pour faire face à la dégradation des conditions de vie des populations. Plusieurs fois interrompu par la situation d'insécurité suite aux rébellions répétitives au nord, le projet a surtout mis l'accent sur les travaux de curage devant permettre de reconnecter le système Faguibine au fleuve Niger. Une deuxième phase, au budget estimatif de 44 milliards de Francs CFA (67 millions d'euros), est entreprise dans l'optique de restaurer l'alimentation en eau des lacs du système Faguibine et de relancer les productions agricoles (végétales, animales, et halieutiques).

La réalisation des aménagements hydro-agricoles dans le système Faguibine doit contribuer à : (i) accroître les superficies cultivables avec 30 % d'augmentation de la production agricole ; (ii) sécuriser les productions agro-sylvo-pastorales et aquacoles. Elle créera par ailleurs une nouvelle dynamique de développement économique local, socle d'une sécurité et d'une paix durables, et permettra la création de dizaines de milliers d'emplois dans le secteur agricole.

Cette seconde phase de restauration du système Faguibine est un programme structurant clé qui vise à améliorer les conditions de vie et la situation socioéconomique d'environ 215 000 personnes dans la zone. La mise en œuvre du programme impactera de manière positive les relations inter- et intracommunautaires en apaisant les tensions pouvant exister entre les communautés grâce à la création de richesse et d'opportunités économiques. À travers l'amélioration des conditions de vie et de la qualité des services sociaux de base, le programme vise également à offrir des alternatives économiques à ceux qui ont combattu ou qui seraient tentés de rejoindre des groupes armés, et ainsi à contribuer à la lutte contre les violences multiformes. Il bénéficiera enfin aux personnes déplacées internes et aux réfugiés maliens dans les pays voisins originaires de la région en créant les conditions socioéconomiques nécessaires pour stimuler leur retour et fixer la population locale dans son terroir (à l'heure actuelle, l'exode rural concerne environ 20 % des personnes originaires de la zone, soit 42 919 personnes).

- D'ici à fin 2020 : Répondre aux besoins immédiats des populations et donner de la crédibilité au premier volet de consultation à travers des activités de mobilisation des jeunes identifiées lors des rencontres et visites sur le territoire. À court et moyen termes, l'utilisation de la modalité « chantier à haute intensité de main d'œuvre » semble intéressante à explorer en ce qu'elle a un potentiel de rayonnement important au sein de la population.

### 4.3. ACCOMPAGNER LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS

Ce troisième aspect complète le dispositif en ce qu'il confère de la cohérence aux investissements et les inscrit dans une dynamique à long terme.

#### ***Renforcer les compétences des collectivités dans la mise en œuvre du développement sur leur territoire***

Les plans de développement des communes sont peu mis en œuvre par celles-ci, et les interventions des autres acteurs du développement ne s'y intègrent pas toujours. Les communes ne sont pas toujours en capacité de monter des projets, ni de coordonner les interventions sur leurs territoires. Par ailleurs, elles peinent à mobiliser les financements nécessaires à l'exécution de leurs plans d'actions. Aussi, renforcer leurs compétences sur ces trois aspects - montage de projet, coordination et mobilisation de financement - pourrait les aider à prendre en main leur rôle dans la prévention des conflits fonciers.

#### ***Renforcer les compétences des collectivités dans la planification de la gestion et l'utilisation de leurs ressources naturelles et de leurs terres***

Lorsque les plans de développement communaux existent, force est de constater que ces derniers n'intègrent pas toujours la gestion des ressources naturelles et des terres. Des plans spécifiques concernant les terres ont pourtant été développés en 1997 dans le cadre du « Projet de gestion des ressources naturelles » (PGRN) de la Banque mondiale. L'idée principale du plan d'utilisation des terres et des ressources naturelles est de désigner des parcelles de terre pour des usages spécifiques tels que l'agriculture, le pâturage et le passage des animaux, dans une temporalité spécifique : soit toute l'année, soit sur une base saisonnière.

#### ***Renforcer les capacités des représentants des Communes et du Cercle de Goundam pour la résolution des conflits fonciers et le respect des droits des populations minoritaires***

Les élus des collectivités locales, en tant que représentants de leurs communautés, ont un rôle à jouer dans la prévention des conflits fonciers. L'articulation des sphères d'influences administratives, traditionnelles et

religieuses peut toutefois représenter une certaine complexité pour les maires et administrateurs. Un accompagnement peut être nécessaire entre pairs et avec des apports d'experts en médiation de conflits.

### ***Poursuivre l'accompagnement des communautés pour la gestion intégrée du bétail et des cultures***

L'agriculture et l'élevage sont des activités complémentaires qui peuvent s'apporter des bénéfices mutuels, même dans un contexte de transhumance des troupeaux. Il est donc nécessaire de poursuivre l'accompagnement des communautés de producteurs pour que ceux-ci organisent entre eux la gestion de leurs ressources naturelles.

### ***Prévenir les tensions et conflits par une délimitation améliorée des parcelles***

Revendication ancienne, la pose de bornes supplémentaires le long de la « ligne » artificielle nord/sud est demandée par nombre d'acteurs du territoire en vue de délimiter les parcelles entre nord et sud, et de limiter les incursions des usagers. Cette mesure nécessiterait :

- La sensibilisation et l'implication des différentes communautés dans l'identification et la formulation de solutions ;
- La mise en place si possible d'une commission intercommunautaire du Faguibine pour prendre en charge le règlement de la question.

## 5. CONCLUSION

Malgré la signature des accords de paix d'Alger (2015), l'activité des groupes armés reste intense au nord du Mali tandis que la situation se dégrade fortement au centre. La violence persiste et vient s'ajouter à la menace terroriste qui se propage et aux activités criminelles qui prospèrent.

Cette étude commandée par l'AFD Mali avait pour double objectif d'extraire de la littérature existante les facteurs aux origines de la crise et, en les confrontant aux vécus d'acteurs clés du Faguibine, d'identifier les grandes orientations pour accompagner une stabilité, voire une stabilisation, de la zone.

Au-delà des prescriptions semble-t-il plutôt classiques pour un acteur de développement comme l'AFD, les recommandations émises par l'équipe d'experts du Groupe URD interrogent le paradigme de renforcement des capacités institutionnelles (« *State Building* ») à la lumière des réalités sociologiques, du temps et des ressources nécessaires pour participer au dessein de la paix et de la stabilité.

Il apparaît alors important de considérer les points suivants dans l'intervention à venir :

- Quelle est la légitimité actuelle de l'administration et de ses incarnations multiples aux yeux de la population ?
- L'administration a-t-elle des ressources pour se réinventer, et si c'est le cas à quel horizon temporel et à quel coût ?
- Quels sont les intérêts qui assurent sa survie et quelles sont ses structures de pouvoir ?
- Quels sont les services de base qui existent encore ? Qui en sont leurs pourvoyeurs ? Quels sont leurs intérêts ?
- Quelles sont les structures de pouvoir du secteur social de substitution, comment fonctionne-t-il et quelles sont ses interactions avec l'État résiduel ?

À ce titre et au vu des conflits latents pour lesquels il faudra mettre en place et accompagner une stratégie de prévention et de règlement de conflits, il nous apparaît nécessaire de procéder par étapes en répondant dans un premier temps de manière concrète à des besoins immédiats et essentiels puis d'assurer un accompagnement à plus long terme des populations et des collectivités locales :

1. **Améliorer l'accès aux services de base** : eau, santé, éducation, activités économiques et pastoralisme avec une priorité donnée à la prise en compte des jeunes désœuvrés et des femmes.
2. **Ouvrir pour la paix et prévention de conflits** : appuyer des concertations locales intercommunautaires et promouvoir un climat apaisé permettant d'aborder sereinement les questions foncières et la mise en eau du lac.
3. **Commanditer des études techniques d'accompagnement et de faisabilité de solutions novatrices** pour une meilleure exploitation - économiquement durable et socialement responsable - du système Faguibine.

Cette dernière étape doit inclure un travail parallèle basé sur un appui direct aux populations pour une auto-identification consensuelle, avec une cartographie globale du cadastre du lac et une autre spécifique des zones exploitées et de celles exploitables, que ce soit au niveau du pastoralisme ou de l'agriculture.

À lui seul, ce travail peut apporter une plus-value structurante et une meilleure appropriation par les populations de l'ensemble des actions de développement à venir dans la zone.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANTIL, A. (2012).** Trafic de cocaïne au Sahel. *Études*, tome 417(10), 307-316. doi:10.3917/etu.4174.0307.
- BESSON I. pour Hydroplan (2015).** Projet d'Appui à la Restauration du Système Faguibine (PARF), Rapport Sectoriel de l'Agronome / Mise en Valeur Agro-sylvo-pastorale.
- BOUARD S. et TIERS S. (2004).** Le lac Faguibine, un espace agropastoral au Nord Mali : Dynamiques agraires, gestion des ressources naturelles et stratégies des acteurs. *Vétérinaires sans frontières*.
- CISSE I. (2015).** Rapport analyse socio-économique Étude de faisabilité projet Faguibine.
- IRIS, (2018).** Le contexte sécuritaire au Nord et Centre du Mali : Les jeux d'acteurs à l'horizon 2019. Observatoire de la prospective humanitaire, Programme humanitaire & développement. Consulté en ligne le 10/02/2020. [https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/08/RAN\\_WCA\\_MALI-VF-003.pdf](https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/08/RAN_WCA_MALI-VF-003.pdf)
- PAM / Observatoire du Marché Agricole (2017).** Évaluation des marchés. Régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, avril 2017.
- POTIN C. pour Hydroplan (2015).** Projet d'Appui à la Restauration du Système Faguibine (PARF). Rapport Final, Annexe 4a : Analyse Socio-Démographique.
- PNUD (2015).** Programme d'Appui à l'adaptation aux changements climatiques dans les communes les plus vulnérables des régions de Mopti et Tombouctou » soumis au financement de l'Adaptation Fund pour la période 2015-2018.

# ANNEXES

## A1 - TDR DE L'ÉTUDE

### DYNAMIQUES SOCIO-POLITIQUES ET DE DIAGNOSTIC DES BESOINS PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENTS DANS LA ZONE DU FAGUIBINE

#### 1. CONTEXTE

L'AFD envisage d'apporter en 2020 un appui au système Faguibine, situé dans la région de Tombouctou au Mali, en proie à une forte insécurité et instabilité suite à la crise de 2012. Le projet viserait à appuyer la cohésion sociale, à lutter contre l'insécurité alimentaire et à contribuer à la résilience au changement climatique dans la zone du système Faguibine. L'approche pourrait cibler l'amélioration de la productivité des trois secteurs agro-sylvo-pastoraux et la création d'emplois, tout en travaillant en transversal à la gouvernance du système Faguibine.

Dans notre analyse très en amont et sur la base des ambitions affichées dans le programme cadre pour la restauration et le développement du Système Faguibine (PC-RDSF, document stratégique du gouvernement), il nous est paru important de pouvoir travailler sur les thématiques suivantes :

- Aménagements agro-sylvo-pastoraux ;
- Protection des berges sur le parcours des lacs, etc.
- Gouvernance du système Faguibine

Cependant, nous partons d'une « feuille vierge » et, avant de lancer une étude de faisabilité, il nous semble important de disposer d'une analyse fine du contexte de la zone pour nous permettre : (i) de mieux comprendre le contexte d'intervention et les acteurs, (ii) d'apprécier l'opportunité d'intervenir dans cette zone en appui au système Faguibine.

#### 2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif de cet atelier est de :

- Permettre une meilleure compréhension des dynamiques et des enjeux socio-politiques au sein de la zone du Faguibine, incluant la question des statuts fonciers, les relations et les intérêts des acteurs impliqués dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux, la (co)-existence et les dynamiques des instances de gouvernance locale (services de l'Etat, collectivités territoriales, autorités coutumières, organisations professionnelles) tout en les inscrivant dans leur contexte national et transfrontalier,
- Diagnostiquer les besoins d'un appui au système Faguibine (arbre à problèmes...), la réponse à laquelle l'AFD pourrait contribuer et esquisser une théorie du changement de l'intervention future ;
- Dégager une logique d'intervention pour l'AFD, adaptée au contexte et séquencée dans le temps ;
- Identifier des pistes d'investissements qui pourraient être entreprises à court et moyen terme.

Cet atelier devra porter une attention particulière aux lignes de clivage inter et intracommunautaires, et aux mécanismes de gestion des conflits. Il s'agira à cet égard de permettre d'identifier les dynamiques clefs, et en particulier les opportunités et les risques qui doivent être prises en compte par les programmes de développement pour s'assurer d'une approche sensible aux conflits.

Spécifiquement, il s'agira au cours de cette rencontre de s'intéresser aux aspects suivants (liste non exhaustive) :

- L'analyse des acteurs (typologie, vulnérabilités, accès différencié aux ressources naturelles) et de leurs dynamiques ;
- Les influences dans la zone ainsi que les différents positionnements et intérêts à prendre en compte ;
- Les enjeux de gouvernance locale autour du système Faguibine ;
- L'identification des connecteurs et des diviseurs (facteurs de tensions et de résilience) ;
- La problématique foncière et ses dimensions sociales ;
- Identifier les zones les plus consensuelles et les activités pouvant y être réalisées (démarches, types d'interventions, etc.) ;
- La possibilité de recours aux travaux HIMO (haute intensité de main d'œuvre) et pour quels types d'activités.

Il débouchera sur un ensemble de recommandations à portée opérationnelle, pour éclairer l'AFD en amont de l'instruction d'un éventuel projet dans la zone.

### 3. DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE ET CONCEPT MÉTHODOLOGIQUE

La rencontre sera organisée en une seule étape suivie d'une exploitation documentaire et d'un rapport d'atelier.

Il s'agira de réunir des personnes ressources originaires du Faguibine afin de mettre en commun leurs connaissances du contexte et leurs expériences sous une forme innovante et adaptée à la réalité culturelle des participants qui choisirons les horaires de jour comme de nuit.

L'atelier fonctionnera avec la parole libre mais avec des résultats et temps défini pour chaque séance :

- Jour 1 :** État des lieux général et caractéristiques du Faguibine (historique du Faguibine, caractéristique d'exploitation du système Faguibine, actions entreprises ou en cours, problèmes, cartographie, etc.) suivi d'une synthèse
- Jour 2 :** Caractérisation foncière, acteurs principaux et solutions aux tensions  
Propositions d'actions de développement et classement par priorités (Quoi où et quand ?)
- Jour 3 :** Recommandations générales et spécifiques  
Stratégies interventions préconisées.

L'atelier sera complété par une recherche documentaire pour compléter l'analyse.

## A2 - HISTORIQUE DES INTERVENTIONS DE PARTENAIRES DANS LA ZONE

Suite aux années de sécheresse qui ont conduit à l'assèchement des lacs, plusieurs interventions ont été entreprises depuis les années 80. Au nombre des interventions à ce jour, on peut citer de façon non exhaustive :

Partenaire / Programme	Intervention sur le Faguibine
<p><b><i>United Nations Sudano-Sahelien Office (UNSO)</i></b></p> <p>Pendant les années 86-90, le Programme de mise en valeur du système Faguibine financé par la Norvège via l'UNSO a mené des études et conduit quelques actions sur le terrain. Le projet d'UNSO a connu deux phases distinctes d'une durée de deux ans chacune, qui ont permis de réaliser d'importants travaux de terrassement (travaux manuels et mécaniques), de fixation mécanique et biologique de la zone. Aussi d'importantes études ont été menées afin de définir la problématique du fonctionnement du réseau hydraulique des marigots d'alimentation du système Faguibine, dont un modèle mathématique pour simuler les impacts hydrauliques des travaux de terrassement.</p>	<p><u>Études menées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématique du fonctionnement du système hydraulique des marigots d'alimentation du système Faguibine ;</li> <li>• Matérialisation des parcours des animaux ;</li> <li>• Ensemencement des zones de pâturage ;</li> <li>• Gestion des infrastructures hydrauliques dans le lac télé</li> </ul> <p><u>Réalisations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux sommaires de surcreusement des chenaux et de plantation pour lutter contre la désertification</li> <li>• Travaux de terrassement (travaux manuels et mécanique) de fixation mécanique et biologique de la zone.</li> </ul>
<p><b><i>Assemblée Régionale de Tombouctou</i></b></p> <p>En 2000, dans le cadre de l'intercommunalité, les nouvelles communes financées par le projet d'appui au développement local de Tombouctou-Ouest (PADL-TO) ont retenu d'investir une partie des fonds intercommunaux dans la mise en eau du Faguibine qui constitue un projet fédérateur dont la réussite aura un impact certain sur le développement économique de l'ensemble de la région. Dans cette dynamique, une étude intitulée "Études d'exécution pour le surcreusement et la protection environnementale des chenaux du Système Faguibine" a été lancée en 2002 par l'Assemblée régionale et réalisée par Sadiconsult. En 2005 une étude de faisabilité "Étude de Faisabilité du Projet d'Aménagement et de Mise en Valeur du Système</p>	

<p>Faguibine” a été effectuée qui a abouti à l'établissement de l'Office de Mise en Valeur du Système Faguibine (OMVF).</p>	
<p><b>Office de Mise en Valeur du système Faguibine (OMVF)</b> A partir de 2006, après sa création, l'OMVF a aussitôt mené quelques activités.</p>	<p><u>Études menées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surcreusement du seuil de Kamaina</li> <li>• Faisabilité pour la construction des pistes rurales de Goundam – Bintagougou-Goundam et Goundam – N'Bouna ;</li> <li>• Réhabilitation de digues et d'extension de digues de Télé ;</li> <li>• Recherche variétale de sorgho de décrue menée par l'Institut d'Économie Rurale (IER).</li> </ul> <p><u>Réalisations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surcreusement des chenaux d'alimentation ;</li> <li>• Plantation d'arbres à Gouya et à Goundam ;</li> <li>• Activités de fixation des dunes et de berges ;</li> <li>• Activités d'assainissement ;</li> <li>• Activités d'appui à la pêche ;</li> <li>• Appui aux activités de lutte contre le VIH SIDA et le paludisme ;</li> <li>• Appui aux journées de vaccination ;</li> <li>• Appui technique aux producteurs.</li> </ul>
<p><b>Appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)</b></p> <p>En juin 2008 le Gouvernement du Mali a fait appel au Système des Nations Unies pour un soutien au projet de réhabilitation du système Faguibine. Une mission de pré-identification PNUE a eu lieu en août 2008. Une des conclusions principales de la mission était que les connaissances actuelles sur le système Faguibine ne permettent pas de décrire dans le détail l'ampleur des interventions nécessaires à sa réhabilitation complète. Néanmoins, le PNUE a mobilisé un montant sur le fonds norvégien pour entamer une première phase de soutien au projet tout en cherchant à mobiliser les fonds nécessaires</p>	<p>Était planifié sur la période 2009-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer et renforcer les efforts de l'OMVF en matière de réhabilitation du réseau hydraulique du Faguibine ;</li> <li>• Quantifier le potentiel de services rendus par les écosystèmes du Faguibine et de se familiariser avec les acteurs locaux à travers des interventions de gestion des écosystèmes prioritaires ;</li> <li>• Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de l'OMVF et de ses principaux partenaires locaux leur permettant d'engager les groupements d'utilisateurs dans un processus de gestion durable des ressources renouvelables ;</li> </ul>

<p>à la réalisation des objectifs du projet dans son ensemble, qui s'étalera sur 3 phases.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement d'un document de projet conjoint avec l'OMVF et ses principaux partenaires pour la restauration et la gestion durable du Faguibine et d'œuvrer pour la mobilisation des financements nécessaires à sa mise en œuvre ;</li> <li>• Appuyer le lancement d'un dialogue national sur les politiques de l'eau, au vu des effets du changement climatique et des interventions humaines sur le potentiel de services rendus par les écosystèmes du Fleuve Niger (y inclus le Faguibine).</li> </ul>
<p>Programme d'intervention d'urgence pour l'éradication de l'insécurité au Nord-Mali (PIRIN) » et « le Programme Spécial pour la paix, la sécurité et le développement dans le Nord du Mali (PSPSDN).</p>	<p><u>Missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Occupation de l'espace par l'administration,</li> <li>• Création des conditions de démarrage d'actions de long terme,</li> <li>• Appuis aux populations vulnérables de la zone cible,</li> </ul>

## A-3 NOTE DE SYNTHÈSE ATELIER

### ÉTUDE DE CONTEXTE SUR LES DYNAMIQUES SOCIO-POLITIQUES ET DE DIAGNOSTIC DES BESOINS PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENTS DANS LA ZONE DU FAGUIBINE

#### 1ere partie : Atelier sur la caractérisation du Faguibine

Un atelier de caractérisation du Faguibine s'est déroulé à Bamako du 25 au 28 novembre 2019 avec la participation de ressortissants du Faguibine<sup>4</sup> répondant à des caractéristiques strictes :

- Être ressortissant du lac Faguibine (*stricto sensu*)
- Avoir des connaissances approfondies et reconnues sur un et/ou plusieurs thèmes de l'atelier
- Représenter une composante des catégories sociales du Faguibine (Propriétaire terrien, métayers, association active, société civile...)
- Avoir une capacité de distanciation sur les considérations politiques – objectivité
- Avoir une capacité à travailler en groupe avec un objectif commun

L'atelier visait à :

- Permettre une meilleure compréhension des statuts fonciers, dynamiques et des enjeux sociopolitiques et économiques au sein de la zone du Faguibine, ;
- Identifier des pistes d'investissements qui pourraient être entrepris à court et moyen terme.

Les éléments présentés ci-après sont une synthèse des échanges établie par les participants eux-mêmes. Ils seront intégrés dans une analyse plus large et de la définition d'une stratégie d'intervention pour l'AFD Mali tel que défini dans les termes de référence de l'étude.

#### 1. DYNAMIQUES D'ACTEURS SUR LE TERRITOIRE

Les différents acteurs identifiés par les participants pour leur rôle joué dans la gestion du Faguibine sont :

ACTEURS	DYNAMIQUES ET ÉTATS DE VULNÉRABILITÉ
État malien	La vulnérabilité de l'État se manifeste par l'insécurité grandissante et sa très faible présence sur le terrain.
Propriétaires terriens	Les propriétaires terriens ne disposent pas de titre de propriété sur les terres du Faguibine. La propriété est coutumière et par héritage familial

<sup>4</sup> Liste de présence en annexe

<b>Métayers</b>	Les métayers sont excessivement vulnérables du fait qu'ils sont dépendants des propriétaires terriens.
<b>Éleveurs</b>	Les éleveurs sont victimes du non-respect des superficies exclusivement allouées à l'élevage dans le Faguibine.
<b>Collectivités territoriales</b>	Les collectivités territoriales sont vulnérables du fait qu'elles ne disposent d'aucun pouvoir dans la gestion du foncier dans le Faguibine, mais aussi du manque de ressources et de l'insécurité.
<b>Partenaires</b>	Les partenaires sont confrontés à l'insécurité persistante dans la zone du Faguibine et comprennent aussi très peu les enjeux réels du territoire.

## 2. POINTS DE TENSIONS

Les échanges entre participants ont fait émerger quatre points clés pour la compréhension des enjeux autour du lac Faguibine :

- **La disponibilité de la ressource en eau dans le lac n'a fait que baisser depuis les années 70.** Les périodes récurrentes de sécheresses sévères et la dégradation des sols menants à l'ensablement ont réduit à néant les activités de pêche ayant participé à la fortune de grands commerçants de la région et jusqu'à Ségou. L'agriculture et le maraîchage ont également été grandement impactés par le retrait des eaux bouleversant les modes et moyens d'existence ;
- **Les terres du Faguibine sont historiquement le fruit d'un héritage coutumier.** Des conventions datant de l'époque coloniale attestent que ces terres appartiennent au nord du lac à la tribu Kel Ansar, à l'ouest aux Termoz et au sud aux villages sédentaires de Bintagoungou, de Toucabangou, de M'Bouna, aux Kel Ansars et aux Tingueregueufs ;
- **Une convention gère la délimitation entre le nord et sud** passant dans le lit du lac et n'a jamais été contestée par les populations des deux rives. Des problèmes ont toutefois surgi après la décrue des années 80 du fait de l'absence de bornes sur le vide laissé à cause de la crue ou du fait de personnes de mauvaise foi empiétant sur les terres de leurs voisins (notamment ce qu'on appelle traditionnellement le Noonay). La situation a créé et continue de provoquer des tensions sociales entre les populations du nord et du sud Faguibine et a pu mener à des conflits violents et dramatiques occasionnant des morts d'homme ;
- **« La réforme agraire »** a été une initiative d'administrateurs locaux pour permettre à ceux qui n'ont pas de terres cultivables d'en posséder (avec suppression du métayage). Appliquée en 1973 dans le cercle de Goundam, la réforme a concerné globalement les terres du nord Faguibine dont les propriétaires continuent de contester la méthode d'expropriation et de distribution des terres. Outre l'inexistence d'un décret officiel de cette réforme, nombre d'anciens propriétaires expropriés jugent la réforme comme « la plus grande injustice sociale qu'a connue le cercle de Goundam en général et en particulier ». L'injustice s'est matérialisée par le fait que même les critères préétablis pour la réforme n'ont jamais été respectés : « Au lieu de distribuer les terres aux populations autochtones, l'administration de l'époque a donné des terres à des personnalités n'ayant aucun lien avec le Faguibine, souvent contre des espèces sonnantes ». Certains propriétaires terriens, absents au moment de la distribution ont ainsi été lésés.

Autres conséquences, la réforme agraire a provoqué un exode de certains propriétaires et a été à la base de l'appauvrissement de certaines grandes familles du Faguibine, détentrices autrefois d'immenses surfaces cultivables expropriées du jour au lendemain.

À ce jour, le seul document connu de la réforme est un registre consultable auprès des services techniques de l'agriculture de Goundam. Aucun titre de propriété n'a été délivré.

### 3. FACTEURS DE CONFLITS

Si la réforme agraire constitue pour les participants le facteur majeur des tensions entre les exploitants du lac, la délimitation entre les parcelles de la même zone et entre ceux du nord et du sud (Noonay) et l'obstruction des passages d'animaux par les paysans sont les principales sources de conflits entre :

- Entre agriculteurs du même secteur ;
- Entre anciens propriétaires et nouveaux propriétaires terriens ;
- Entre agriculteurs du nord et du sud ;
- Entre éleveurs et agriculteurs.

### 4. DYNAMIQUES ET FLUX

<b>Production Faguibine</b>	Bétail sur pied, beurre, fromage, volaille, viande boucanée, maïs, sorgho, gombo, niébé, charbon, oseille, pastèque, melon, tabac, bois construction (eucalyptus), blé, coton, produits maraichers (tomates, pdt, oignons, salades, aubergine, courge), poison, cueillette sauvage, gomme arabique	
<b>Exportations</b>	Bétail	Mauritanie (via Niore et Leré), Algérie (via Tombouctou), Côte d'Ivoire et reste du Mali via Leré
	Céréales (maïs, sorgho)	Mauritanie (via Niore, Leré et Bassikounou), reste du Mali (Goundam, Tombouctou, Bamako)
	Gombo	Cercle de Goundam
	Charbon	Mauritanie, Algérie, Mali (Goundam, TbK)
<b>Imports Mauritanie</b>	Produits de première nécessité : sucre, pâtes alimentaires, huiles, dattes, riz, lait en poudre, petit mil, oranges et citrons, sel, tissu, + textile moto et pièces détachées	
<b>Imports Algérie</b>	Produits de première nécessité : sucre, pâtes alimentaires, huiles, dattes, riz, lait en poudre, petit mil, oranges et citrons, sel + carburant moto, électroménager	

### 5. RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS

Compte tenu de tout ce qui précède, les participants ont proposé des solutions pour résoudre définitivement la problématique foncière au Faguibine (nord et sud).

#### a) Révision de la réforme agraire

Il a été suggéré d'aller vers une solution concertée et consensuelle avec en ligne de mire une nouvelle redistribution endogène des terres du Faguibine. Cette redistribution doit tenir compte des groupes d'influence, d'un recensement des surfaces disponibles, des exploitants et des expropriés de la réforme agraire de 1973.

#### b) Bornage

Au regard des distances importantes entre certaines bornes (14 km d'intervalle dans certains cas) et des tensions existantes autour d'incursions d'usagers dans des parcelles ne leur appartenant pas, il apparaît nécessaire de :

- Construire des bornes le long des lignes séparant les anciennes bornes ;

- Entreprendre des actions de sensibilisation et l'implication des différentes communautés pour faciliter la mise en œuvre de cette initiative.
- Mettre en place d'une commission inter communale du Faguibine pour prendre en charge le règlement de cette question.

### c) Mesures d'accompagnement

En compléments, les participants ont exprimé leurs souhaits d'un déploiement de mesures d'accompagnement :

- Procéder à la mise en eau du lac Faguibine à court terme ;
- Attribuer des titres de propriété aux exploitants ;
- Créer et matérialiser des espaces de pâturage ;
- Désenclaver les zones de production du Faguibine en les reliant à la route nationale RN 33 ;
- Financer des activités génératrices de revenus (AGR) dans le Faguibine pour les femmes et jeunes ;
- Modifier l'ancrage institutionnel de l'OMVF en le ramenant au conseil régional ;
- Réaliser des infrastructures sanitaires.

### Liste des participants

- 1- Issa Ag Yehia, association des exploitants du nord Faguibine, enseignant à la retraite, exploitant
- 2- Ewani Ag Mohamed, maire de la commune rurale de Tin Aichai (Kel Tamacheq noire), représentant des métayers
- 3- Ag Khama Talfi, ancien président du conseil de cercle de Goundam, commune de Essakane, représentant des agriculteurs
- 4- AlKhalifa, association nord, notable représentant les propriétaires terriens
- 5- Yawgui, association sud, maire de la commune rurale de Bintagoungou, propriétaire terrien
- 6- Hamata Ag Hantafaye, ingénieur à la retraite, propriétaire sur la commune de Gargando
- 7- Ahmad Ag Hamama, enseignant à la retraite, notable Razelma
- 8- Hamar Hasseye, conseiller communal commune de Adermalane, exploitant
- 9- Alimane Mahamane, ingénieur à la retraite, exploitant
- 10- Idrissa Maiga, journaliste, propriétaire et exploitant sur la commune rurale de Issaberi

Coordination : Hamada Ag Ahmed, Coordinateur Mali du Groupe URD

Expert facilitateur : Mohamed Issa Ag Hamahadi, expert national

Expert analyste : Alain Olive, chercheur du Groupe URD

## A-4 DÉCLARATION DE BINTAGOUNGOU

### Les participants à la rencontre sur le foncier rural du Faguibine :

- Considérant notre attachement indéfectible à la république et à ses instances suprêmes ;
- Considérant que la réforme avait un but discriminatoire et a été faite sans véritable préparation et sans la participation des propriétaires fonciers ;
- Considérant la non reconnaissance de la dite réforme par les propriétaires traditionnels ;
- Considérant la forte attente de restructuration des modes de gestion communautaire ;
- Considérant que le mode de gestion autocratique et autoritaire est révolu et totalement inadapté dans un contexte démocratique où la transparence est une valeur cardinale.
- Considérant le risque de conflit ouvert entre les usagers du lac Faguibine.

Nous propriétaires coutumiers de toutes les communautés du Faguibine demandons.

- A tous les usagers une exploitation apaisée des terres cultivables pour la campagne en cours.
- Aux autorités compétentes et à tous les acteurs de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger la restitution des terres spoliées à l'ayant droit traditionnel.
- La remise en état du bornage de la limite entre rive droite et rive gauche selon les levées topographiques effectuées par l'administration coloniale depuis les années 1940
- La restauration de tous les passages animaux sur l'ensemble des terres.
- La relecture des textes régissant **L'OMVF** et une meilleure représentativité des populations cibles
- La revue de l'encrage institutionnel de l'OMVF ;

La rencontre a mis en place un comité de veille et un comité de suivi des recommandations composés de notabilité de toutes les communes du Faguibine (voir en annexe les compositions des comités)

Bintagoungou, le 30 mars 2019

Pour La rencontre  
**Le maire de Bintagoungou**

*Plan d'action Rencontre sur le foncier rural du lac Faguibine*

N°	Activités	Objectifs	Résultats attendus	Acteurs impliqués	Responsables	Périodes	Coûts en milliers de francs CFA
1	Sécurisation des lacs par la mise en place de brigade de vigilance	Garantir la sécurité des cultures	La quiétude dans les lacs est restaurée	Organisation des jeunes, des éleveurs, des agriculteurs et le comité de veille	Président du comité de veille, maires, chefs de village et fractions	De mars à décembre 2019	5 000
2	Gestions des conflits entre exploitants	Garantir une gestion consensuelle des différends en attendant la mise en œuvre des recommandations	Les différends entre les exploitants sont gérés	Membres comité de veille, chefs de villages et de fractions	Présidents comité de veille et maires	De mars à décembre 2019	8 000
3	Traçage et bornage des limites Nord –sud du lac Faguibine	Délimité le Nord et le Sud Faguibine	Les limites nord sud du Faguibine sont tracées et balisées	Membres comité de veille, chefs de villages et de fractions, autorités administratives et politiques, services techniques, et partenaires	Président du comité de veille, maires, chefs de village et fractions	Mai 2019	15 000

4	Traçage et balisage des passages d'animaux	Gérer la problématique des passages anarchiques d'animaux dans les lacs	Les passages d'animaux sont tracés et matérialisés	Organisation des éleveurs, des agriculteurs et le comité de veille.	Président du comité de veille, maires, chefs de village et fractions	Mai 2019	4 000
5	Réalisation six fourrières et dix puits pastoraux autour des lacs.	Pallier le manque d'infrastructures autour des lacs	Six fourrières et dix puits pastoraux sont réalisés	Organisation des éleveurs, des agriculteurs et le comité de veille.	Président du comité de veille, maires, chefs de village et fractions	De mars à décembre 2019	160 000
6	Suivi des recommandations	Suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations	Le comité de suivi travail efficacement pour la réalisation des recommandations	Cadres du Faguibine	Président du comité de suivi	De mars à décembre 2019	10 000
7	Tenue d'une rencontre d'évaluation à mi-parcours	Évaluer l'évolution de l'atteinte des objectifs	Une réunion à mi-parcours est tenue	Comité de veille, comité de suivi, chefs villages fractions maires.	Président du comité de suivi	Septembre 2019	3 000

Arrêté de présent plan d'action à la somme de deux cent cinq million (205 000 000 FCFA)

Bintagoungou le 30/ 03/2019

Pour la rencontre

Le maire de Bintagoungou

Nos remerciements vont à l'endroit de toute l'équipe des personnalités et notabilités du Faguibine, qui ont effectué le déplacement dans un contexte sécuritaire périlleux et des conditions de déplacement précaires, pour leur esprit d'ouverture, de dialogue et aussi de contradiction constructive.

Ils vont aussi à l'endroit de l'équipe AFD Mali et les équipes d'animation de l'atelier pour la facilitation, l'esprit de co-construction et d'innovation, en matière de méthodologie et d'approche agile.







**Siège du Groupe URD**  
La Fontaine des Marins  
26170 Plaisians – France  
Tel : +33 (0)4 75 28 29 35

[urd@urd.org](mailto:urd@urd.org)

[www.urd.org](http://www.urd.org)

SUIVEZ-NOUS SUR

